# Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

**Rapport annuel 1984-1985**

Québec

Le contenu de cette publication
a été rédigé par le ministère
du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Cette édition a été produite par
la Direction générale
des publications gouvernementales

Dépôt légal — 2e trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN: 2-5510-7013-9
ISSN: 0229-3811

© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pour l'exercice financier 1984-1985.

Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités du Ministère et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre du Loisir,
de la Chasse et de la Pêche,

Yvon Picotte

Monsieur Yvon Picotte
Ministre du Loisir,
de la Chasse et de la Pêche
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pour l'exercice financier 1984-1985.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le sous-ministre,

Pierre Bernier

## Table des matières


**Avant-propos** 9

Lois administrées en tout ou en partie par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche 9

Personnel de direction du Ministère 10

Personnel en poste au 31 mars 1985 10

Effectifs 11

Budget 1984-1985 11

**Direction du Ministère** 13

Service de la vérification interne 13

Service juridique 13

Bureau du sous-ministre adjoint à la concertation et aux relations extra-ministérielles 14

Relations avec la clientèle 14

Relations intergouvernementales 15

Direction des programmes municipaux 15

Direction des communications 17

Direction de l'analyse et de la recherche socio-économique 18

**Administration centrale** 19

Direction générale de l'administration 19

Direction du personnel 19

Direction des systèmes de gestion 20

Direction de la gestion financière 20

Direction des ressources matérielles 21

Organigramme au 31 mars 1985 22, 23

**Administration régionale** 25

Direction générale des opérations régionales 25

**Secteur du loisir socioculturel, de l'activité physique et du sport** 27

Direction générale du loisir socioculturel 27

Direction du loisir socio-éducatif, culturel et scientifique 27

Loisir touristique 28

Direction générale de l'activité physique et du sport 29

Direction de l'activité physique et du développement sportif de base 29

Direction du sport d'élite 30

**Secteur récréation de plein air** 33

Direction générale du plein air et des parcs 33

Direction du plein air 33

Direction de l'aménagement 33

Direction des services techniques 34

Direction des services aux visiteurs 34

**Secteur faune** 37

Direction générale de la faune 37

Coordination des activités en milieu amérindien et inuit 37

Direction de la faune terrestre 37

Études écologiques 39

Direction de la faune aquatique 40

Direction des territoires fauniques 41

Direction de la conservation de la faune 42

**Conclusion** 45

**Annexe** 47

Appellation officielle des territoires gérés par le Ministère 47

## Avant-propos

Ce rapport annuel 1984-1985 livre un aperçu des réalisations diverses du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans la poursuite de sa double mission, à savoir: le développement des loisirs sous toutes ses formes ainsi que la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats.

Cinq ans après la publication de la Politique gouvernementale sur le loisir, le Ministère a amorcé les préparatifs d'un processus de consultation et de concertation qui est maintenant connu sous l'appellation de «Conférence nationale du loisir». Cette opération d'envergure permettra, d'une part, d'arrêter dans le prolongement des options fondamentales de la «Politique du loisir» certaines priorités d'actions nationales en matière de loisir et, d'autre part, de permettre aux divers partenaires de développer les mécanismes d'interactions qu'ils jugent souhaitables pour que s'accroissent entre eux des rapports plus fonctionnels.

Partageant les objectifs véhiculés par l'ONU au titre de l'Année internationale de la jeunesse, le Ministère a accordé une attention particulière à la clientèle des jeunes. Cette attention s'est fait ressentir par l'accroissement du nombre de jeunes qui ont bénéficié d'échanges dans le cadre des activités de l'Agence Québec-Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse ainsi que par la prise en charge et le développement par le Ministère du «Programme jeunes volontaires» visant le soutien d'activités conçues et menées par des jeunes.

Par ailleurs, le Ministère a amorcé la mise en oeuvre de la politique québécoise du ski alpin, notamment en offrant des programmes d'aide financière à la modernisation et à la consolidation des centres de diverses catégories et en établissant des liens plus formels avec l'ensemble des intervenants de ce secteur.

Dans le secteur des parcs, les parcs du Bic, des Îles-de-Boucherville, d'Aiguebelle, de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé et de Miguasha ont été créés. De plus, au sein du Ministère, une équipe a été constituée pour assurer la mise en valeur des milieux aquatiques et riverains de l'archipel montréalais. Cette intervention connue sous l'appellation du «Parc national de l'Archipel» est engagée pour répondre aux besoins en loisir de plein air de la population montréalaise, tout en favorisant l'amélioration et la protection des habitats fauniques.

Relativement à certaines interventions en matière de gestion de la faune, le Ministère a intensifié ses activités de sensibilisation de la population et plus particulièrement des jeunes en mettant l'accent sur la conservation des habitats fauniques. De plus, la «Politique sur le piégeage» qui précise cette forme d'exploitation de la faune a été mise en vigueur.

Enfin, le Ministère a soutenu activement la création de la Société des établissements de plein air du Québec et a entrepris les procédures et démarches requises pour lui confier la gestion de plusieurs équipements récréo-touristiques jusque là sous sa responsabilité immédiate.

On verra, dans les pages suivantes, comment chaque unité administrative a contribué au développement de la double mission du Ministère soit celle qui concerne le développement du loisir sous toutes ses formes et celle qui vise la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats.

### *Lois administrées en tout ou en partie par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche*

- Loi sur le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (L.R.Q., c. M-30.1);
- Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1);
- Loi sur les parcs (L.R.Q., c. P-9);
- Loi sur les pêcheries (S.R.C., 1970, c. F-14);
- Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs (S.R.C., 1970, c. M-12);
- Loi sur la sécurité dans les sports (L.R.Q., c. S-3.1);
- Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec (L.R.Q., c. D-13.1);
- Loi approuvant la convention de la Baie James et du Nord québécois (L.R.Q., c. C-67);
- Loi concernant les environs du Parc du Mont-Sainte-Anne (L.Q., 1971, c. 58);
- Loi autorisant des prêts à certains pêcheurs commerciaux (L.R., 1970, c. 50);
- Loi sur le programme d'aide aux Inuit bénéficiaires de la Convention de la Baie James et du Nord québécois pour leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage (L.R., 1982, c. 47);
- Loi sur le Parc de la Mauricie et ses environs (L.R.Q., c. P-8);
- Loi sur le Parc Forillon et ses environs (L.R.Q., c. P-8);
- Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (1984, c. 54).

## *Personnel de direction du Ministère*

### Personnel en poste au 31 mars 1985

Ministre
Jacques Brassard

Directeur de cabinet
Raymond Brien

Sous-ministre
Pierre Bernier

Secrétaire du Ministère
Brigitte Van Coillie-Tremblay

Service de la vérification interne
André Fiset

Service juridique
Michel Lalande

Direction de la comptabilité
Bertrand Ouellet

Bureau du sous-ministre adjoint à la concertation et aux relations extra-ministérielles
(vacant)

Direction des programmes municipaux
Jean Rivet

Direction des communications
Yvan Semco (int.)

Direction de l'analyse et de la recherche socio-économique
Jacques Auger

Développement des secteurs de loisir et programmes à la jeunesse
André Tétrault, sous-ministre adjoint

Direction générale du loisir socioculturel
Émilien Landry, directeur général (int.)

Direction du loisir socio-éducatif, culturel et scientifique
Jean Rioux

Direction du loisir touristique
Maurice Renoux

Direction générale de l'activité physique et du sport
Guy Desrosiers, directeur général

Direction de l'activité physique et du développement sportif de base
Jocelyn Dufresne

Direction du sport d'élite
Paul Ohl

Direction générale du plein air et des parcs
Pierre Boucher, sous-ministre adjoint

Direction du plein air
Jean-Claude Kirouac

Direction de l'aménagement
Guy Bussières

Direction des services techniques
Conrad Dubuc

Direction des services aux visiteurs
Monique Bégin

Direction générale de la faune
Bernard Harvey, sous-ministre adjoint
André Magny, directeur général
Coordonnateur en milieu amérindien et inuit
Yvon Dubé, d.g.a. faune

Direction de la faune terrestre
Christian Potvin

Direction de la faune aquatique
Claude Bernard

Direction des territoires fauniques
Pierre Dion

Direction de la conservation de la faune
François Dorlot

Direction générale de l'administration
Pierre-André Paré, directeur général

Direction du personnel
Marc Gauvin

Direction de la gestion financière
Byrne Amyot

Direction des systèmes de gestion
Rollande J. Côté

Direction des ressources matérielles
Renaud D. Brochu

Parc national de l'Archipel
Armand Leblond, sous-ministre adjoint
Gaston Frappier (int.)

Direction générale des opérations régionales
Directeur général (vacant)
Bernard Lavergne, directeur général adjoint
Gilles Barras, directeur général adjoint

Directions régionales
Bas-Saint-Laurent — Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine
Éric-Yves Harvey
Saguenay — Lac-Saint-Jean
Daniel Saint-Onge
Québec
André Demers
Trois-Rivières
François Guibert
Estrie
Pierre Levac
Montréal
André Laforte
Outaouais
Richard Châtelain
Abitibi-Témiscamingue
Pierre-Hugues Boisvenu
Côte-Nord
Robert De Nobile
Nouveau-Québec
Raymond Bornais
Mont Sainte-Anne
Claude Brunelle

Anticosti
(vacant)

## Effectifs

Au 31 mars 1985, le Ministère comptait 2 264 postes autorisés*, incluant les postes en région. Ils étaient répartis selon les niveaux d'emploi suivants:

| | |
|---|---|
| Hors-cadres | 8 |
| Cadres supérieurs | 75 |
| Professionnels | 458 |
| Agents de maîtrise: | |
| — Fonctionnaires | 35 |
| — Agents de la paix | 64 |
| — Ouvriers | 56 |
| Techniciens et assimilés | 256 |
| Employés de bureau et assimilés | 463 |
| Agents de la paix | 428 |
| Ouvriers | 421 |

* Ce chiffre inclut les postes de la Régie de la sécurité dans les sports au nombre de 49.

## *Budget 1984-1985*

| | Budget modifié | Dépenses |
|---|---|---|
| Programme 01 | | |
| Soutien aux municipalités et aux organismes de loisir | | |
| Élément 01 | | |
| Soutien aux activités de loisir | 8 058,9 | 8 640,1 |
| Élément 02 | | |
| Soutien aux équipements de loisir | 16 247,3 | 15 707,1 |
| Élément 03 | | |
| Soutien aux organismes régionaux et de regroupement de loisir | 10 544,4 | 10 540,6 |
| **Total du programme** | **34 850,6** | **34 287,8** |
| Programme 02 | | |
| Promotion du loisir socioculturel | | |
| Élément 01 | | |
| Loisir socioculturel | 2 596,6 | 2 553,8 |
| Élément 02 | | |
| Loisir culturel | 4 229,1 | 4 211,8 |
| Élément 03 | | |
| Loisir scientifique | 852,6 | 841,3 |
| Élément 04 | | |
| Loisir touristique | 5 645,9 | 5 524,1 |
| **Total du programme** | **13 323,2** | **13 131,0** |
| Programme 03 | | |
| Plein air, parcs et réserves | | |
| Élément 01 | | |
| Promotion du plein air | 3 593,6 | 3 526,2 |
| Élément 02 | | |
| Parcs et réserves | 57 957,3 | 57 702,4 |
| Élément 03 | | |
| Implantation et amélioration d'équipements | 25 213,5 | 24 883,5 |
| Élément 04 | | |
| Fonds renouvelable | 100,0 | 0 |
| **Total du programme** | **86 864,4** | **86 112,1** |
| Programme 04 | | |
| Promotion de l'activité physique et du sport | | |
| Élément 01 | | |
| Activité physique et développement sportif de base | 6 167,3 | 6 158,6 |
| Élément 02 | | |
| Sport d'élite | 7 949,1 | 7 900,3 |
| **Total du programme** | **14 116,4** | **14 058,9** |
| Programme 05 | | |
| Gestion interne et soutien | | |
| Élément 01 | | |
| Administration centrale | 25 495,0 | 25 087,4 |
| Élément 02 | | |
| Administration régionale | 7 488,9 | 7 461,6 |
| **Total du programme** | **32 893,9** | **32 549,0** |
| Programme 06 | | |
| Régie de la sécurité dans les sports | 2 279,3 | 2 112,2 |
| **Total du programme** | **2 279,3** | **2 112,2** |
| Programme 07 | | |
| Régie des installations olympiques | 6 902,1 | 6 902,0 |
| **Total du programme** | **6 902,1** | **6 902,0** |

| | | |
|---|---|---|
| Programme 08<br>Gestion des ressources fauniques | | |
| Élément 01<br>Amélioration et exploitation de la faune | 17 538,2 | 17 175,3 |
| Élément 02<br>Territoires fauniques | 1 422,8 | 1 131,1 |
| Élément 03<br>Protection et éducation | 25 560,6 | 25 523,4 |
| **Total du programme** | **44 521,6** | **43 829,8** |
| **Total du Ministère*** | **235 841,5** | **232 982,8** |

* NOTE: l'écart entre le budget modifié et le montant des dépenses est constitué d'un montant de 713 700 $ de gels de crédits décrétés par le Conseil du trésor et d'un montant de 2 145 000 $ de crédits périmés nets lesquels furent escomptés par un commun accord MLCP-Conseil du trésor.

## Direction du Ministère

La Direction du Ministère a pour responsabilité de planifier, d'organiser, de diriger, de coordonner et de contrôler les activités de l'ensemble du Ministère.

À ce titre, elle est appelée à se prononcer sur les choix de politiques et de programmes, ainsi que sur les objectifs qui les sous-tendent dans le but précis d'en évaluer l'opportunité et de réaliser leur intégration. Elle assure la coordination nécessaire entre les directions générales du Ministère et, le cas échéant, apporte les adaptations qu'elle juge appropriées.

La Direction du Ministère veille aussi au suivi des plans d'action découlant des objectifs du Ministère et s'assure du respect des calendriers de travail. Elle favorise la concertation dans la détermination des pratiques de gestion, suscite des échanges d'informations et de données, prépare le budget du Ministère et en coordonne le suivi administratif.

### *Service de la vérification interne*

#### Mandat

- Élaborer un plan à long terme de vérification couvrant toutes les activités du Ministère.
- Préparer un plan annuel de vérification indiquant les mandats prévus, y compris les objectifs fixés et les restrictions imposées à l'étendue du mandat.
- Discuter avec les responsables de l'activité déjà vérifiée, des observations, conclusions et recommandations relatives à chaque mandat de vérification, avant qu'un rapport ne soit rédigé dans sa forme définitive.
- Soumettre au sous-ministre, au moins une fois l'an, un rapport sur les activités comprenant un rappel des conclusions et des recommandations des principaux mandats de vérification réalisés.

#### Réalisations

— Vérification, en fonction d'un plan approuvé par la Direction du Ministère, des activités de deux unités centrales, de cinq unités régionales et de douze organismes subventionnés.

— Assistance administrative auprès d'un organisme subventionné pour la production de son rapport annuel.

— Contribution au Groupe de travail interministériel sur l'évaluation de programme mis sur pied par le Centre pour le développement de la productivité du Conseil du trésor.

#### Prospective

Afin de concourir à l'amélioration de la productivité au Ministère, le Service de la vérification interne modifiera son plan de vérification pour identifier des sujets susceptibles d'apporter une contribution positive sur le plan de l'économie, de l'efficience et de l'efficacité.

### *Service juridique*

#### Mandat

Définir et satisfaire les besoins juridiques des directions et services du Ministère, tant au niveau des opinions juridiques, des contrats, des transactions, des poursuites ou autres activités comportant des aspects reliés au droit, qu'au niveau de la rédaction ou de l'interprétation des lois et règlements dont l'application relève du Ministère.

#### Réalisations

— Rédaction et participation aux différentes étapes associées à l'adoption de la Loi créant la Société des établissements de plein air du Québec.

— Collaboration à la révision de la Loi sur les parcs et à la Loi sur le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

— Participation à la mise à jour de toute la réglementation liée à la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

— Réponses à de nombreuses demandes de services juridiques concernant des réclamations et poursuites contre le Ministère. Le Service a également fourni de multiples conseils sur toute matière relevant de la juridiction du Ministère.

— Analyse de près de 15 000 rapports d'infractions transmis par les agents de conservation de la faune.

— Application des dispositions de la Convention de la Baie James et du Nord québécois relevant de la responsabilité du Ministère.

## Bureau du sous-ministre adjoint à la concertation et aux relations extra-ministérielles

### *Relations avec la clientèle*

### Mandat

- Promouvoir l'accessibilité au loisir pour les femmes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les communautés culturelles.
- Coordonner l'élaboration de plans d'action ministériels (identification de mesures concrètes visant à accroître l'accessibilité au loisir pour ces clientèles), en assurer le suivi et procéder à leur évaluation.
- Assurer la concertation voulue entre les directions du Ministère dans les domaines susceptibles de promouvoir une plus grande participation des clientèles désignées; s'assurer également de la consultation des clientèles quant aux politiques proposées et aux programmes de mise en oeuvre.
- Représenter le Ministère dans ses démarches auprès des instances gouvernementales et des associations du milieu concernant ces clientèles, notamment auprès du Secrétariat à la condition féminine, au sein du Conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées du Québec et auprès d'organismes comme l'Association québécoise de loisirs pour personnes handicapées.
- Conseiller la direction du Ministère et promouvoir, auprès des partenaires du loisir, la prise en compte des spécificités de ces clientèles.
- Proposer des études sur les besoins spécifiques et la participation de ces clientèles et coordonner l'intégration des recommandations de ces études dans les plans de développement des différents secteurs du loisir. Coordonner également l'intégration des politiques gouvernementales dans les plans sectoriels.
- Administrer un budget d'aide aux initiatives en provenance des clientèles désignées (50 000 $).

### Réalisations

— Consolidation et développement du secteur des relations avec la clientèle. En 1984-1985, l'objectif d'accroître la qualité du service aux citoyens et citoyennes fut confié à la Direction des communications et le secteur se concentra sur le mandat de la promotion de l'accessibilité du loisir pour la clientèle.

— Coordination des travaux ministériels visant à formuler des propositions de mise en oeuvre de la politique gouvernementale d'intégration sociale des personnes handicapées et préparation des engagements ministériels pour la conférence «À part...égale».

— Coordination et concertation des intervenants ministériels et de l'Association québécoise de loisir des personnes handicapées pour le développement du loisir de plein air, tourisme et sport pour cette clientèle.

— Participation à l'élaboration du bilan de la décennie des femmes, bilan coordonné par le Secrétariat à la condition féminine.

— Participation à la deuxième phase relative aux travaux du groupe de travail de la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays d'expression française, groupe chargé d'élaborer une stratégie de développement du sport féminin.

— Représentation du Ministère auprès des instances gouvernementales et des associations du milieu. Participation aux réunions du Secrétariat à la condition féminine et au Conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées du Québec.

— Collaboration et avis à la Direction du Ministère dans le cadre de l'élaboration des documents de réflexion soumis aux partenaires du loisir participant à la Conférence nationale du loisir.

— Promotion, auprès des organismes regroupant les clientèles, des programmes d'innovation en loisir et d'aide au développement des équipements de loisir (PADEL).

— Analyses et recommandations des projets d'initiatives soumis par les clientèles.

### Prospective

La Coordination des relations avec la clientèle compte:

- amorcer l'élaboration d'une politique concernant les personnes âgées et les communautés culturelles;
- élaborer un plan d'action à l'égard des femmes, visant à améliorer leur participation aux diverses formes de loisir; s'associer à une recherche concernant les besoins spécifiques et les contraintes touchant particulièrement l'accès au loisir pour les femmes;
- assurer la mise en oeuvre du plan d'action triennal à l'intention des personnes handicapées.

Dans le cadre des travaux des conférences et colloques de la Conférence nationale du loisir, faire en sorte qu'on tienne compte des clientèles spécifiques et fournir un support à la participation de leurs représentant(e)s.

### *Relations intergouvernementales*

#### Mandat

- Planifier les programmes de coopération devant faire l'objet d'ententes avec des partenaires extérieurs, de concert avec le ministère des Relations internationales, le ministère du Commerce extérieur ou, le cas échéant, avec le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes.
- Coordonner les activités du Ministère quant à sa participation aux divers colloques, conférences, réunions ou groupes de travail internationaux, interprovinciaux, fédéraux-provinciaux ou autres.
- Conseiller la Direction du Ministère sur toute question relative aux relations intergouvernementales.
- Assister les principaux intervenants dans la préparation et le suivi des dossiers à caractère intergouvernemental.

#### Réalisations

— Réalisation de missions dans divers secteurs. Ces projets de mission avaient été retenus soit par la Commission permanente de coopération franco-québécoise, soit par la Commission permanente Québec/Communauté française de Belgique, soit par le Comité permanent Wallonie-Québec.

— Pourparlers avec cette dernière région, afin de promouvoir notamment des échanges à caractère économique, tels que la commercialisation éventuelle de la viande de caribou et la vente de forfaits favorisant la venue de chasseurs wallons sur notre territoire.

— Rencontres ayant permis de réactiver le dossier de la coopération avec la Communauté flamande. Il est loisible de croire que ces entretiens auront encouragé la mise sur pied de programmes d'échanges de jeunes pour l'année 1985-1986.

— Dans le domaine des parcs, importante mission aux États-Unis, laquelle a fourni l'occasion de comparer certaines méthodes d'accueil, d'éducation et de protection des visiteurs dans les divers parcs nationaux.

— Autre mission chez nos voisins du Sud, mission qui a permis d'examiner la philosophie et les lignes de force qui présidaient à l'action gouvernementale et privée dans le secteur de l'amélioration de la condition physique.

— Enfin, mission de type exploratoire qui a renseigné les spécialistes du Ministère sur le développement et les réalisations de la Suisse romande, en matière de loisir socio-éducatif, culturel et scientifique.

#### Prospective

À la lumière des lignes de force qui — dans le cadre du Sommet sur le Québec dans le monde — se sont dégagées des consultations sur les relations internationales, les actions de coopération du Ministère s'inspireront dorénavant des orientations alors retenues, lesquelles sont maintenant consignées dans un énoncé de politique internationale du gouvernement du Québec.

Il va de soi cependant que le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche continuera de mener les actions de coopération entreprises avec certains partenaires.

### *Direction des programmes municipaux*

#### Mandat

- Élaborer, mettre en place, gérer et évaluer les programmes qui s'adressent aux municipalités (ainsi qu'à certains organismes oeuvrant en territoire municipalisé), en conformité avec les politiques du Ministère axées sur l'une des orientations fondamentales du Livre blanc confirmant la municipalité «maître d'oeuvre de l'organisation et du développement du loisir en milieu local». Ces programmes sont: le Programme national de soutien aux activités de loisir municipal; le Programme d'assistance financière aux centres communautaires de loisir; la Politique de reconnaissance et de financement des conseils régionaux de loisir; le Programme d'aide à la modernisation des infrastructures de stations de ski alpin.
- Établir à cette fin des mécanismes de coordination avec les instances concernées, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du MLCP, et maintenir avec elles des relations ordonnées.
- Agir comme représentant du Ministère auprès du milieu municipal aux fins de participation à des comités conjoints, à des groupes d'études ou à des sessions de travail.
- Maintenir les relations avec les Conseils régionaux de loisir (CRL) dans le cadre de leurs mandats de soutien aux municipalités visant la mise en oeuvre du Livre blanc sur le loisir, aussi orienter leur action.
- Soutenir l'action du Comité permanent sur la concertation scolaire-municipale dont le but, notamment, est d'accroître l'accessibilité des équipements scolaires de loisir ou des équipements publics pouvant servir à des fins de loisir.
- Contribuer, par tous les moyens et actions appropriés, à la réalisation des objectifs du MLCP en matière d'aide ou de soutien aux municipalités maîtres d'oeuvre en loisir.

## Réalisations

### *a) Aide aux activités*

— Dans le cadre du Programme national de soutien aux activités de loisir municipal (PNSALM), analyse de 2 234 demandes de soutien financier présentées par des municipalités et des réserves amérindiennes. Ces demandes se répartissaient comme suit:

volet de base: 1 288 municipalités (93 % des municipalités admissibles) ont reçu 5 708 812 $;

volet incitatif à l'intermunicipalisation: 946 municipalités (69 % des municipalités admissibles) ont reçu 740 886 $.

Total des subventions versées en vertu du PNSALM: 6 449 698 $

— Centres communautaires: analyse de 43 demandes d'assistance financière de centres communautaires de loisir et octroi de 1 265 567 $ à 42 d'entre eux.

— Préparation et publication d'un guide à l'intention des municipalités intitulé «Consulter pour mieux décider».

### *b) Aide aux équipements de loisir*

— Dans le cadre du Programme d'aide au développement des équipements de loisir (PADEL), les demandes de subventions reçues et analysées se sont réparties de la manière suivante:

volet 1: Projets immobiliers de loisir
Des 794 projets analysés, 356 ont été retenus, nécessitant des subventions de 4 123 132 $ pour des travaux totalisant quelque 13 255 552 $;

volet 2: Achat d'équipements mobiliers de loisir
Des 621 demandes analysées, 357 projets ont été retenus, auxquels 554 741 $ ont été octroyés pour fins d'acquisitions;

volet 3: Petits centres de ski alpin
Des 41 demandes analysées, 31 projets ont été retenus auxquels on a alloué une subvention totale de 740 416 $ permettant d'effectuer des travaux de l'ordre de 2 234 844 $;

volet 4: Bases de plein air
Octroi de quelque 230 000 $ à une vingtaine de bases de plein air reconnues par le MLCP.

— L'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) a transféré au cours de l'exercice financier 1984-1985 une somme de 3 802 178 $ de son Fonds de développement régional, cette action visant à subventionner quelque 30 projets d'équipements de loisir.

— Dans le cadre de l'Entente Canada-Québec sur le développement touristique 1978-1983, le Ministère a finalisé le versement des subventions à trois projets (Centre aquatique de Roberval, l'aménagement des monts Valin et le Centre récréatif d'Amqui). Les sommes versées à ces organismes totalisant 1 995 000 $ provenaient des budgets du Ministère (1 131 000 $) et de transferts de fonds de l'OPDQ (864 000 $).

— Dans le cadre du nouveau Programme d'assistance financière à l'établissement et à l'aménagement des parcs régionaux, le MLCP a subventionné 23 projets pour un montant de 2 000 000 $.

Ces parcs sont créés suite à l'initiative des administrations locales, supra-locales ou d'organismes privés à but non lucratif, appuyés ou financés par une ou des municipalités: ils sont inclus au schéma d'aménagement des municipalités régionales de comté (MRC) et se situent entre les parcs à caractère national et les parcs urbains. Le taux de base de subvention est de 70 % et il peut atteindre 80 % dans certains cas. De plus, l'OPDQ a transféré au MLCP une somme de 789 000 $ qui a été versée à six projets dans le cadre de ce programme des parcs régionaux.

### *c) Conseils régionaux de loisir (CRL)*

— Assistance financière de 3 298 015 $ accordée aux 14 CRL et 109 009 $ à leur organisme de regroupement (la Conférence des organismes régionaux de loisir du Québec inc.), pour permettre à ces organismes d'assumer les responsabilités qui leur sont confiées par le Ministère et par leurs membres, pour qu'ils assurent la coordination et le développement du loisir aux paliers locaux, municipaux et régionaux.

Le Ministère a confié aux CRL les mandats suivants pour l'année 1984-1985:

— Soutien aux municipalités dans le cadre du PNSALM 676 728 $

- appui aux municipalités concernant les structures et les mécanismes de consultation;
- appui à l'intermunicipalisation;
- appui aux municipalités dans la démarche de réflexion-évaluation qu'elles ont eu à faire pour compléter la section «B» du formulaire d'inscription au PNSALM pour l'année 1984-1985.

— Soutien à la concertation scolaire-municipale 225 577 $

— Soutien administratif aux Jeux du Québec 252 000 $

Coût total des mandats: 1 154 305 $

Le solde de 2 143 710 $ a été utilisé pour assurer la vie politique et la gestion des 14 CRL ainsi que pour réaliser des projets identifiés et élaborés par leur membership.

### *d) Ski alpin*

— Acceptation de neuf projets de développement de stations de ski pour lesquels une somme totalisant 4 900 000 $ a été versée en 1984-1985 (un solde de 3 500 000 $ leur sera versé en 1985-1986).

— Élaboration et discussion d'un programme d'aide à la modernisation et au développement des centres touristiques de ski alpin qui, par la suite, a été intégré à l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement touristique conclue le 16 janvier 1985.

— Organisation et tenue d'un colloque sur la fabrication au Québec de pièces détachées et de systèmes de remontées mécaniques pour accroître les retombées industrielles du Québec de la politique du ski alpin.

— En collaboration avec la Direction de la recherche, réalisation d'une étude sur les caractéristiques et les motivations des skieurs québécois. Cette étude a pour but de mettre à jour la connaissance du MLCP quant au marché interne de cette activité.

— Reconnaissance et financement du Conseil québécois du ski, action qui a permis à l'organisme de réaliser un certain nombre de projets visant la concertation des intervenants et la promotion de cette discipline. À ce dernier chapitre, mentionnons le programme «INISKI» dont 37 stations de ski se sont prévalues, permettant ainsi à 700 nouveaux adeptes de s'initier au ski pour une somme modique.

### Prospective

Du côté du PNSALM, on abolira le volet incitatif à l'intermunicipalisation, l'objectif de créer ici de nouvelles ententes ayant été atteint au cours des trois années où il a été en vigueur. D'autre part, on modifiera le programme d'aide financière aux centres communautaires de loisir, de manière à tenir compte davantage des différences entre les «centres d'organisation» et les «centres d'orientation».

Il faudra également préparer des analyses et des recommandations sur l'ensemble des activités de la Direction, en vue de la tenue de la Conférence nationale sur le loisir.

Le volet 3 de PADEL, réservé aux centres de ski alpin sera modifié de façon à le rendre accessible à toutes les stations à but lucratif. Il faudra également administrer le nouveau programme d'aide aux stations touristiques de ski alpin dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement touristique. Enfin, on devra poursuivre et consolider des actions visant à stimuler la publicité dans les mass-médias et appuyer divers projets réalisés par le Conseil québécois du ski.

## *Direction des communications*

### Mandat

- Conseiller la Direction et les gestionnaires du Ministère sur toute question relative aux communications.
- Planifier les programmes de communications, en collaboration avec les différentes directions, et les évaluer.
- Coordonner les actions du Ministère en matière de communication, en collaboration avec tous les intervenants ministériels.

### Réalisations

— Campagnes publicitaires sur la promotion du ski alpin, sur les réseaux d'hébergement gérés par des partenaires du Ministère, sur les activités dans les parcs et réserves et sur la protection des habitats fauniques.

— Tenue d'audiences publiques sur les parcs suivants: parc de Miguasha; parc de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé; parc d'Aiguebelle.

— Vulgarisation des formulaires et des programmes d'aide financière aux activités de loisir, cette mesure visant à rendre le texte plus accessible aux bénéficiaires éventuels.

— Participation à des événements populaires d'importance (Marathon international de Montréal, Jeux du Québec à Dolbeau, Rendez-vous Kino, etc.) et à 55 expositions.

— Diffusion de 155 communiqués; publication ou réédition de 385 imprimés (brochures, dépliants, affiches); organisation de conférences de presse et de rencontres d'information visant à faire connaître les équipements du Ministère et à diffuser ses programmes.

— Réalisation d'un film, de deux vidéos, de sept diaporamas et collaboration à plusieurs émissions radiophoniques ou télévisées; prêt de 10 631 diapositives et don de 9 568 photos en noir et blanc.

— Mise sur pied, à la bibliothèque, d'un service de téléréférence permettant de dresser des bibliographies internationales dans les secteurs couverts par le Ministère.

### Prospective

Afin d'améliorer les relations avec ses clientèles, la Direction des communications accordera une attention toute particulière à l'accueil et à la qualité des renseignements fournis. La mise sur pied d'un fichier informatisé et la relocalisation des diverses unités de renseignements sont envisagées.

Enfin, pour augmenter l'efficacité de son secteur, la productivité et la performance du Ministère, la Direction des communications améliorera ses systèmes de gestion interne, en vue d'assurer une utilisation plus rationnelle des ressources.

### *Direction de l'analyse et de la recherche socio-économique*

### Mandat

- Analyser, sur le plan ministériel, les orientations et les politiques définies par les directions générales sectorielles.
- Assumer la responsabilité des recherches socio-économiques du Ministère.
- Assurer une constante réévaluation des orientations du Ministère, en privilégiant une analyse serrée des perspectives de loisir.
- Maintenir à jour les données sur l'état du loisir.
- Effectuer ou faire effectuer des recherches, études, enquêtes, sondages et analyses notamment aux plans de la statistique et des méthodes quantitatives.

### Réalisations

— Mise à jour de l'inventaire des équipements de loisir sis sur le territoire québécois; publication d'un document faisant état de leur répartition.

— Définition du cadre général d'un plan national dont le but serait d'aider au développement des équipements de loisir.

— Administration du programme visant à soutenir les projets expérimentaux en loisir.

— Coordination du Secrétariat ministériel des études d'évaluation d'impact.

— Administration du programme de subventions accordées aux universités, pour la poursuite de leurs recherches en matière de loisir.

— Coordination de l'application de la politique de reconnaissance et de celle du financement des organismes nationaux de loisir.

— Élaboration d'un plan triennal de recherches en loisir.

— Réalisation de quatorze études spécifiques concernant les différents programmes du Ministère.

### Prospective

En 1985-1986, conformément aux priorités ministérielles, la Direction de l'analyse et de la recherche socio-économique préparera un programme d'études axé sur:

- l'élaboration d'instruments de mesure et l'évaluation de l'impact économique de diverses activités de loisir sur l'ensemble du développement économique du Québec;
- l'évaluation quantitative et qualitative de l'état de la concertation scolaire municipale, évaluation susceptible d'alimenter les travaux du comité interministériel permanent.

Des études sont prévues dans le secteur de la pêche sportive et des ZEC, de la clientèle des parcs et réserves, du programme Kino-Québec, des activités de loisir socioculturel et de plein air.

## Administration centrale

### Direction générale de l'administration

#### *Direction du personnel*

**Mandat**

- Mettre à la disposition des gestionnaires, dans le cadre du régime de la fonction publique, des services et des conseils qui permettent de gérer, de remplacer et de développer efficacement les ressources humaines du Ministère.
- Administrer ou coordonner, selon le cas, l'application des politiques, procédures, règles et pratiques s'appliquant à la gestion des ressources humaines du Ministère.
- Procurer le support professionnel et technique nécessaire aux gestionnaires, pour les appuyer dans leurs décisions et leurs attentes en matière de remplacement et de développement de leurs ressources humaines.

**Réalisations**

*Dotation*

— Mise en application des principes proposés dans la Loi 51 en matière de gestion des ressources humaines.

— Finalisation, pour approbation par le sous-ministre, du plan de délégation des pouvoirs en matière de ressources humaines.

— Coordination des travaux d'élaboration et d'implantation du Manuel de la gestion des ressources humaines auprès des gestionnaires des opérations régionales.

*Développement des ressources humaines*

— Conception et diffusion de la politique ministérielle et développement des ressources humaines.

— Élaboration des orientations de développement en ce qui a trait au personnel d'encadrement supérieur et intermédiaire et des autres catégories de personnel.

— Affectation de 8 000 jours/personnes dans le cadre de la poursuite d'activités de perfectionnement et inscription de 775 participants à ces activités.

— Conception et diffusion de sessions de formation dans le but de développer les connaissances et habiletés:

a) des agents de communication en regard de la presse parlée et écrite;

b) du personnel de soutien en regard de l'usage du français en milieu de travail;

c) des chargés de programmes en regard de la gestion de projets et de la mise en marché des programmes publics;

d) du personnel affecté à l'approvisionnement en regard de la gestion des ressources matérielles.

— Formation et perfectionnement du personnel membre des comités de santé et sécurité au travail.

— Poursuite de la mise en oeuvre des programmes:

a) visant à favoriser l'adaptation du personnel affecté à des changements techniques, technologiques et administratifs;

b) d'accueil et d'intégration à la tâche à l'intention du personnel permanent et occasionnel;

c) d'égalité en emploi par:

- le choix d'une candidate au programme de bourse d'études d'une année;
- le choix de neuf candidates pour l'octroi de congés semestriels pour études;
- l'octroi à vingt candidates du personnel féminin de soutien d'un congé avec solde pour études à temps partiel.

*Relations de travail*

— Interprétation et application des dispositions tenant lieu de convention collective de travail des employés auprès des gestionnaires du Ministère.

— Interprétation et application des différents règlements, lois et directives touchant les relations de travail.

— Participation de concert avec les représentants du Conseil du trésor au travaux de recherche reliés aux négociations de conventions collectives.

— Rôle d'assesseurs auprès des juges chargés d'entendre les causes, notamment dans les différents dossiers de règlements de griefs et assistance auprès des procureurs du Conseil du trésor.

— Négociation de la prochaine convention collective avec le Syndicat des agents de la conservation de la faune, afin de donner suite aux principes de responsabilisation des ministères et organismes en regard de la Loi 51.

— Négociation à titre de représentant du Conseil du trésor de la convention collective des agents de conservation de la faune auprès de leur Syndicat.

### Prospective

En 1985-1986, la Direction du personnel orientera ses efforts vers le développement des politiques ministérielles et des outils de gestion afin de renforcer l'application des principes de responsabilité prévus par la Loi 51. Avec la mise en place de nouveaux instruments de gestion du développement, les programmes seront plus 'organisationnels' et favoriseront une plus grande concertation dans le secteur des programmes de services au citoyen.

De plus, à titre de représentante du Conseil du trésor, la Direction devra assumer la responsabilité de négocier la prochaine convention collective avec le Syndicat des agents de conservation de la faune comme représentante du Conseil du trésor.

### *Direction des systèmes de gestion*

### Mandat

- Conseiller le Ministère en matière d'organisation, de systèmes, de procédés administratifs et de méthodes de travail.
- Concevoir, développer et implanter des systèmes informatiques et bureautiques.
- Exploiter les systèmes opérationnels et gérer le parc d'équipements informatiques.
- Conseiller les utilisateurs de l'informatique et de la bureautique.
- Conseiller le Ministère en matière de gestion documentaire.

### Réalisations

— Développement d'une structure d'organisation pour l'administration du Parc «national» Archipel. Également proposition de deux nouvelles directions régionales, soit celle de la région de Montréal et celle de Laurentides-Montérégie qui seraient créées à partir de l'actuelle Direction régionale de Montréal.

— Mise en oeuvre du processus administratif quant à l'application de la Loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels; identification des fichiers de renseignements nominatifs et étude des mesures de protection.

— Poursuite de l'implantation du système de gestion des documents.

— Mise à jour de l'organigramme du Ministère.

— Évaluation du fonctionnement et des ressources requises pour le secrétariat de la Conférence nationale du loisir.

— Développement et implantation progressive d'une banque de données sur le loisir.

— Examen fonctionnel d'un système d'information sur la faune et études de faisabilité quant aux matériels et logiciels requis.

— Suite des différentes étapes reliées au projet visant à implanter un système de renseignements et de réservations quant aux ressources des parcs et réserves; acquisition d'un ordinateur à cette fin.

— Mise sur pied et implantation progressive d'un système de gestion des paiements de subvention.

— Étude sur la billetterie du mont Sainte-Anne, cette démarche ayant débouché sur l'acquisition d'un progiciel: émission automatique des billets, comptabilisation des recettes, données de gestion.

— Suivi des différentes étapes reliées à l'implantation du traitement de texte et de la micro-informatique; soutien nécessaire à leur utilisation.

— Réalisation de travaux ad hoc faisant suite à 123 demandes diverses de traitement des données.

— Entretien et exploitation des systèmes informatiques du Ministère.

### Prospective

Le Ministère révisera son plan d'organisation en fonction du décret modifiant le découpage territorial des régions du Québec.

En matière d'informatique, les ressources seront affectées à la poursuite des travaux entrepris en 1984-1985.

### *Direction de la gestion financière*

### Mandat

Apporter à la direction du Ministère et à ses gestionnaires le soutien requis tant dans la préparation et la gestion du budget du Ministère que l'allocation de ses ressources. Également, proposer les politiques et normes appropriées.

### Réalisations

— Aide-conseil quant aux règlements et mécanismes gouvernementaux en matière de gestion financière, afin de faciliter la réalisation des projets ministériels.

— Participation à divers groupes de travail et aide-conseil dans l'élaboration de modes et procédures à caractère tant administratif que financier

visant à harmoniser le fonctionnement des unités administratives.

- Soutien technique à la préparation, l'acheminement et le suivi des gestes administratifs liés à la gestion financière.
- Liaisons auprès des organismes centraux du Gouvernement sur toute matière concernant la gestion financière, plus particulièrement auprès du secrétariat du Conseil du trésor et du ministère des Finances.
- Coordination des travaux de chacune des étapes de la programmation budgétaire annuelle du Ministère.
- Traitement des demandes concernant les paiements de subvention et vérification du respect des normes et exigences fixées par le Ministère.
- Analyse, production de rapports et formulation de recommandations liées à l'évolution des budgets et des dépenses du Ministère.
- Analyses financières et analyses coûts/bénéfices effectuées à l'intérieur de chacun des domaines d'activités susceptibles de se prêter à des économies ou à des réaménagements de ressources favorables au Ministère.
- Suivi administratif et financier de certains projets spécifiques à caractère ponctuel.
- Contrôle des revenus du Ministère.
- Collaboration à l'élaboration du plan ministériel des immobilisations et suivi financier.
- Refonte de la structure de codification budgétaire par centre de gestion.
- Développement de l'informatisation des renseignements de gestion financière, en collaboration avec la Direction des systèmes de gestion et les organismes centraux du Gouvernement oeuvrant en matière de crédits budgétaires.

### Prospective

Afin, d'une part, d'améliorer l'efficacité des suivis dont elle est responsable et, d'autre part, de répondre rapidement et avec précision aux besoins variés d'informations exprimées tant par la direction du Ministère que par les gestionnaires et les organismes centraux du Gouvernement, la Direction de la gestion financière poursuivra le développement entrepris pour informatiser les renseignements à caractère budgétaire du Ministère.

## *Direction des ressources matérielles*

### Mandat

Apporter à la direction du Ministère et à ses gestionnaires le soutien requis en matière de gestion de ressources matérielles, d'acquisition et de disposition de biens, ainsi qu'en matière d'adjudication de contrats de service.

### Réalisations

- Traitement de plus de 6 000 demandes de biens ou services représentant des contrats d'une valeur excédant 11 750 000 $.
- Manipulation de plus de 1 600 000 pièces de courrier dont 475 000 pour le ministère du Tourisme, de l'Industrie et du Commerce et celui du Commerce extérieur.
- Relevé des plans d'aménagement et inventaire du mobilier d'environ 120 bureaux locaux représentant 50 000 $m^2$ d'espaces et 25 000 unités d'ameublement.
- Gestion d'un budget de 3 500 000 $ destiné aux services de télécommunications.
- Gestion d'un parc de 37 véhicules automobiles ayant parcouru plus de 800 000 km et suivi administratif de 16 000 unités.

### Prospective

En 1985-1986, la Direction des ressources matérielles entend consolider les opérations des Services de télécommunications et de gestion des locaux, rationaliser les opérations de l'ensemble et accroître son efficience grâce à l'introduction d'outils informatisés de gestion.

Elle entend aussi:

- oeuvrer à la production de politiques, normes et procédures particulièrement en matière de prise d'inventaire, de gestion de véhicules et de normalisation du vêtement;
- accroître son encadrement de la fonction «approvisionnement» notamment par la production et la diffusion du complément au Manuel de l'approvisionnement du Service des achats du Gouvernement;
- susciter et favoriser l'implantation en région de systèmes intégrés et informatisés de ce manuel.

# Administration régionale

## Direction générale des opérations régionales

### Mandat

- Assurer la mise en oeuvre des programmes du Ministère dans ses divers champs d'activités, collaborer à leur application en ce qui concerne les subventions de loisir.
- Participer à l'élaboration des politiques et des programmes du Ministère et identifier pour fins de planification les contraintes de réalisation qui peuvent les affecter. Également, faire valoir auprès de la Direction du Ministère les besoins et les préoccupations d'ordre régional et formuler des avis et recommandations appropriés à cette fin.
- Planifier la mise en oeuvre des programmes confiés aux services régionaux en matière de parcs, de plein air, de gestion et de conservation de la faune ainsi que d'exploitation des équipements du Ministère; assurer et coordonner leur réalisation, effectuer le suivi nécessaire sur les résultats obtenus et appliquer ou proposer les modifications ou correctifs requis en cours d'exécution.
- Participer à l'élaboration des directives, normes et procédures du Ministère en matière de gestion et d'allocation des ressources, ainsi qu'au niveau de l'encadrement des services, en identifiant notamment les contraintes d'application; à ce chapitre, maintenir également — quant à leur respect et surveillance — les liens voulus avec les directions générales sectorielles qui en sont responsables au plan fonctionnel.
- Diriger, superviser et coordonner le travail en région. De plus, assurer la cohésion des interventions pratiquées en région et veiller à ce que le tout respecte les orientations du Ministère.
- Servir de point d'appui dans la détermination des priorités du Ministère et de sa programmation en matière d'immobilisation, à partir des besoins exprimés et des demandes acheminées par les régions. Assurer aussi la coordination des travaux effectués en région, et gérer le budget affecté à la mise en valeur et au maintien des équipements dont la gestion incombe aux services régionaux.
- Contribuer à l'évaluation des programmes et, le cas échéant, faciliter les interventions des services centraux sur le terrain. Servir d'agent de liaison et de courroie de transmission lorsqu'il s'agit de sensibiliser aux besoins et attentes du Ministère les gestionnaires et le personnel oeuvrant en région.
- Jouer à l'égard des divers programmes d'assistance au loisir, ainsi qu'auprès des organismes subventionnés, un rôle de liaison, de concertation, de soutien et d'assistance technique.

**Dépenses de la Direction générale des opérations régionales**

| | Programme élément | Dépenses | Effectifs permanents | Effectifs occ. |
|---|---|---|---|---|
| Plein air, parcs et réserves | 03-02 | 47 457,2 $ | 591 | 740,3 |
| Gestion interne et soutien | 05-01-02 | 7 890,1 $ | 204 | 18,36 |
| Gestion des ressources fauniques | 08-01-03 | 33 210,3 $ | 715 | 106,44 |
| **Total** | | **88 557,6 $** | **1 510** | **865,1** |

### Réalisations

- Application des différentes mesures visant à rendre accessibles les services aux citoyens.
- Consolidation de la présence du Ministère au Nouveau-Québec.
- Élaboration d'un plan d'interprétation et d'aménagement d'aires de pique-nique dans la région du lac Saint-Pierre.
- Mise en place de mécanismes visant d'une part la préparation d'un plan directeur de protection et de mise en valeur des berges du lac Saint-Jean et, d'autre part, la concertation avec les différents intervenants du milieu.
- Élaboration avec les organismes du milieu d'un plan de développement de la zone limitrophe du parc du Saguenay.
- Collaboration aux études ayant permis le développement du concept du parc de l'Archipel.
- Participation active à la création de la Société des établissements de plein air du Québec.
- Implication de la Direction générale des opérations régionales et de ses directions régionales dans

Gouvernement du Québec
**Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche**

**Structure administrative**

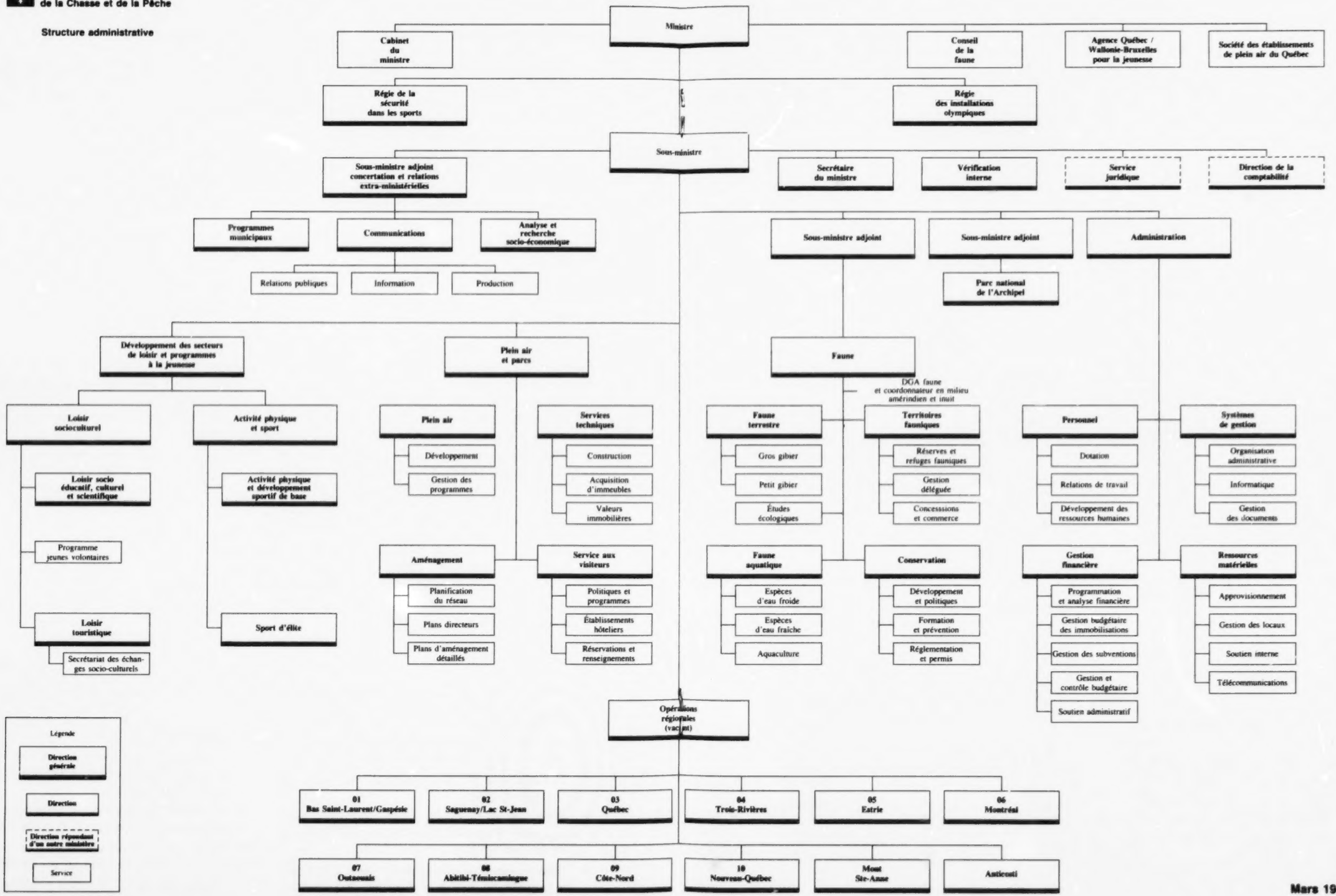


**Mars 1985**

la réalisation des mandats des autres directions du même type.

### Prospective

Afin de rendre ses équipements plus accessibles aux clientèles spécifiques, la Direction entend mettre de l'avant différentes mesures susceptibles de l'aider à atteindre cet objectif, entre autres:

— le transfert des équipements à la Société des établissements de plein air du Québec;

— l'ajustement des limites de nouvelles régions administratives et leur mise en place graduelle, conformément à la volonté gouvernementale;

— la rotation du personnel entre les régions et le central, mesure devant être particulièrement privilégiée.

## Secteur du loisir socioculturel, de l'activité physique et du sport

### Direction générale du loisir socioculturel

La Direction générale du loisir socioculturel est chargée de l'administration des programmes reliés à la promotion du loisir socioculturel et, à ce titre, administre les programmes suivants: soutien aux camps de vacances, assistance aux activités et manifestations socioculturelles, soutien au loisir scientifique, voyages et échanges socioculturels et, enfin, soutien financier aux organismes volontaires de loisir.

#### Mandat

- Favoriser l'accessibilité de la population aux activités de loisir socioculturel et améliorer la qualité de leur pratique.
- Susciter la participation des intéressés à la mise sur pied et à la programmation des activités du secteur.
- Rendre les citoyens plus conscients de la spécificité de leur culture et les amener à participer à son développement.

#### *1. Direction du loisir socio-éducatif, culturel et scientifique*

#### *a) Loisir socio-éducatif*

#### Mandat

- Augmenter la participation des Québécois(es) aux activités socio-éducatives, soit celles qui visent la participation des individus aux entreprises et aux projets communautaires, de même que leur formation à la communication et à la coopération dans le domaine du loisir.
- Développer chez les citoyens la sociabilité et le sens de la solidarité.
- Permettre à certaines catégories de personnes de prendre en main l'organisation de leurs loisirs.

#### Réalisations

— Soutien financier à 159 organismes locaux de personnes handicapées pour l'organisation d'activités de loisir.

— Contribution à la mise sur pied et à la réalisation de 28 chantiers de jeunes bénévoles.

— Assistance financière à sept organismes nationaux et à 44 organismes régionaux de loisir oeuvrant au bénéfice de la jeunesse, des personnes du troisième âge et des personnes handicapées.

#### *b) Loisir culturel*

#### Mandat

- Accroître la participation des Québécois(es) aux activités culturelles.
- Inciter les citoyens à participer au développement de leur culture.
- Développer une expertise et susciter l'excellence dans le domaine des arts, des jeux récréatifs et des loisirs de collection.

#### Réalisations

— Collaboration à la réalisation de 818 projets, dans le cadre du programme d'assistance financière aux manifestations locales de la Fête nationale du Québec.

— Soutien financier apporté dans le cadre de 18 fêtes commémoratives, de 17 fêtes populaires régionales et de 35 fêtes autochtones ou ethniques.

— Soutien financier permettant la réalisation de 102 manifestations culturelles.

— Soutien financier fourni à 156 projets de groupes de perfectionnement ou de recherche de l'excellence en loisir culturel.

— Soutien financier offert à 19 organismes nationaux oeuvrant dans le domaine des arts, des jeux récréatifs et des loisirs de collection.

#### *c) Loisir scientifique*

#### Mandat

- Augmenter la participation des Québécois(es) aux activités de loisir scientifique et technique, soit celles qui visent à accroître la compréhension et la connaissance méthodique des êtres et des choses.
- Contribuer à rendre les citoyens plus conscients de leur environnement et les amener à participer à son amélioration.
- Développer une expertise et susciter l'excellence dans le domaine du loisir scientifique et technique.

### Réalisations

— Collaboration à la réalisation de sept projets d'envergure nationale visant la sensibilisation et l'animation du grand public aux différentes formes du loisir scientifique et technique.

— Soutien financier octroyé à neuf organismes nationaux et à six organismes régionaux oeuvrant dans le domaine du loisir scientifique et technique.

### Prospective

Un effort sera fait dans le but d'élever le niveau de qualité des manifestations à l'occasion des fêtes populaires. Avec l'aide des Conseils régionaux de loisir et des Fédérations nationales culturelles, une campagne de sensibilisation aux loisirs culturels sera entreprise auprès des animateurs bénévoles et permanents oeuvrant dans les municipalités et les institutions scolaires. De même, on entend préparer un ou des programmes permettant de satisfaire aux impératifs des organismes en loisir scientifique et technique, dans les domaines de la formation, des manifestations et du soutien financier aux organismes locaux.

## *2. Loisir touristique*

### Mandat

- Promouvoir l'accessibilité à une pratique vraiment sociale du tourisme, en vue de favoriser l'épanouissement culturel des citoyens.
- Réaliser des programmes de voyages-échanges interrégionaux, de façon à rendre accessible au plus grand nombre de citoyens, particulièrement aux citoyens les plus défavorisés, la connaissance du Québec dans la diversité de ses régions et la variété de ses coutumes.
- Élaborer et mettre en oeuvre un plan de développement du loisir touristique; élaborer plus particulièrement une politique de vacances-familles.
- Consolider les réseaux d'auberges de jeunesse et de centres de vacances.
- Appuyer le développement des associations volontaires à caractère participatif, dans le but d'organiser des activités de loisir touristique.
- Appuyer et stimuler plus spécialement le développement d'un projet pilote de centres de vacances familiales (CVF).
- Promouvoir — de concert avec les organismes du milieu et au niveau des municipalités — une action d'animation et d'incitation au développement du tourisme social.

### Réalisations

— Paiement de 3 600 0 000 $ aux centres de vacances et aux auberges de jeunesse, les organismes de loisir touristique recevant pour leur part 708 000 $.

— Inventaire des besoins immobiliers des centres de vacances et des auberges de jeunesse.

— Aménagement des mesures compensatoires relatives aux normes de sécurité dans les édifices publics pour les centres de vacances et les auberges de jeunesse, en collaboration avec le ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur.

— Organisation de sessions de travail, mises sur pied en vue de fournir des outils de travail aux gestionnaires de centres de vacances familiales.

— Élaboration d'un concept québécois d'hébergement léger particulièrement destiné aux centres de vacances. Ce concept pourrait être développé sous le vocable «Hébergement du vacancier».

— Contributions financières aux campagnes de promotion pour les centres de vacances familiales, les auberges de jeunesse, les camps de vacances.

— Production d'un guide pour aider les gestionnaires de centres de vacances à l'élaboration d'un plan de développement.

— Émission de permis aux colonies de vacances et production de guides répertoires pour les centres de vacances (camps et bases de plein air), les auberges de jeunesse, les réseaux d'hébergement en milieu rural (fermes et gîtes du passant).

— Échanges portant sur l'état du développement du secteur loisir touristique au Québec, cette activité s'étant tenue lors de rencontres avec la table sectorielle du tourisme.

— Mise en opération de sept programmes de «Découverte du Québec» parmi lesquels on retrouve deux nouveaux sous-programmes de voyages-échanges, soit l'un pour les «Jeunes volontaires» et l'autre pour les «Jeunes bénévoles».

— Informatisation des opérations du Bureau de correspondance du Québec (BCQ), notamment des transactions requises au titre de la «Correspondance individuelle»: à cet effet, plus de 4 500 demandes d'échanges épistolaires originant de jeunes du Québec ont pu être satisfaites.

— Collaboration avec le Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM) au projet d'échanges épistolaires intitulé «Correspondance jeunesse Québec-France».

— Accroissement des échanges de jeunes entre la Communauté française de Belgique et le Québec grâce à la création de l'Agence Québec / Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse.

### Prospective

Au cours de l'année 1985-86, la Direction du loisir touristique prévoit élaborer une politique d'aide à la consolidation des immobilisations pour les centres de vacances et les auberges de jeunesse; de même évaluer l'expérimentation des centres de vacances familiales en ce qui a trait à la clientèle et à la satisfaction de ses besoins.

De plus, la Direction poursuivra son processus de rationalisation quant au fonctionnement des auberges de jeunesse et des centres de vacances. Elle s'attachera aussi à définir — au sein du Secrétariat des échanges socioculturels — un programme d'échanges impliquant des jeunes de la communauté flamande. Enfin, elle verra à assurer la participation des jeunes du Québec à la réalisation d'un projet de chantier d'aménagement agricole au Sénégal.

## Direction générale de l'activité physique et du sport

### Mandat

Rendre la pratique de l'activité physique et du sport accessible à tous les Québécois(es), conformément à leurs aspirations et dans les meilleures conditions possibles de réalisation.

Comme cette direction générale touche à trois volets distincts, leurs mandats et réalisations sont présentés séparément, même s'ils relèvent de seulement deux directions.

### *Direction de l'activité physique et du développement sportif de base*

### *A- Activité physique (Kino-Québec)*

### Mandat

Définir et mettre en place des politiques visant à améliorer, ou à maintenir à un niveau optimal, la condition physique de chaque Québécois(se), par le biais de la pratique régulière de l'activité physique.

### Réalisations

— Production et diffusion du document: *Kino-Québec: perspective de développement* qui fait état de la philosophie du programme *Kino-Québec* et de ses stratégies d'intervention dans le milieu.

— Production et diffusion de quatre numéros du bulletin *Kino-nouvelles* auprès de 7 500 collaborateurs locaux répartis à la grandeur du Québec.

— Mise sur pied du Rendez-vous Kino '85 du 25 mai au 2 juin. Réalisé grâce à la collaboration de quelque 2 000 organismes locaux, cet événement a permis à 535 000 Québécois(es) de faire un peu plus d'activité physique que d'habitude.

— Signature d'un protocole d'entente avec Condition Physique Canada visant à rentabiliser au maximum les ressources affectées à la réalisation du Rendez-vous Kino et de la Semaine canadienne de l'activité physique.

— Cueillette d'informations auprès de 98 Centres-Kino, lesquelles permettront leur évaluation.

— Mise en place de cinq nouveaux Centres-Kino.

— Développement d'une banque d'informations au profit des coordonnateurs(trices) des 51 Modules-Kino.

— Mise sur pied d'une campagne publicitaire à la grandeur du Québec auprès des médias écrits et parlés.

— Diffusion auprès des 51 Modules-Kino d'un modèle d'élaboration de plan d'action conçu en vue d'aider les coordonnateurs(trices) à répondre adéquatement aux besoins du milieu.

— Développement et diffusion d'une méthode d'intervention spécifique pour rejoindre l'adulte dans son milieu de travail.

— Mise en place d'un comité tripartite composé du ministère de l'Éducation, de la Fédération du sport scolaire et de Kino-Québec, action posée dans le but de préciser une stratégie d'intervention pour rejoindre les jeunes de 6 à 18 ans.

— Support à la Fédération du sport scolaire dans la réalisation de son ouvrage *Rentrée scolaire* diffusé dans toutes les écoles primaires et secondaires du Québec.

— Production en collaboration avec la Régie de la Sécurité dans les sports de la brochure: *Le ski de fond: en toute sécurité et pour une meilleure condition physique.*

— Production et diffusion d'un dépliant sur la danse aérobique.

— En collaboration avec le ministère des Affaires sociales, réimpression du dépliant: *J'attends du nouveau.* Également, production et diffusion d'un dépliant: *Poursuivre après l'accouchement.*

— Présence du kiosque de Kino-Québec dans plusieurs salons et expositions.

— Animation d'un réseau de 51 Modules-Kino à travers tout le Québec, en étroite collaboration avec plus de 700 organismes locaux.

— Tenue du 7e colloque annuel regroupant les 51 coordonnateurs Kino, rencontre organisée afin de permettre la mise au point de la stratégie du Mouvement Kino.

### Prospective

La Direction de l'activité physique s'est dotée d'un plan d'action sur deux ans, c'est-à-dire pour la période de 1984 à 1986. En conséquence, les priorités d'action pour l'année 1985-1986 demeurent les mêmes qu'en 1984-85, à savoir:

a) augmenter la notoriété de Kino-Québec ainsi que la qualité des interventions des Modules-Kino auprès des diverses clientèles;

b) augmenter le nombre de partenaires qui partagent les objectifs du Mouvement Kino-Québec;

c) orienter les actions du programme Kino-Québec en fonction des caractéristiques et des besoins de clientèles spécifiques.

### *B) Développement sportif de base*

#### *Mandat*

- Offrir aux Québécois(es), plus particulièrement aux jeunes, l'occasion de s'initier et de se perfectionner à la pratique d'un ou plusieurs sports, dans les meilleures conditions possibles.
- Développer une variété d'activités sportives rejoignant la faveur des Québécois(es).
- Orchestrer l'action d'une multitude d'intervenants tant aux plans local et régional que national.
- Développer des programmes spécialisés de support aux intervenants, tels que la formation de cadres et de réseaux de compétitions.

### Réalisations

— Soutien technique et financier apporté à plus de 42 organismes régionaux et nationaux oeuvrant dans le secteur du développement sportif de base au Québec.

— Administration du programme d'assistance financière auprès de clubs sportifs régionaux.

— Soutien technique et financier aux Jeux du Québec pour le déroulement de 18 finales régionales et d'une finale nationale à Dolbeau.

— Lancement d'une vaste étude portant sur le développement sportif de base au Québec, étude qui devrait conduire à une conférence sectorielle organisée dans le cadre de la Conférence nationale du loisir.

— Soutien technique et financier fourni aux organismes agissant en matière de sécurité dans les secteurs de la natation, du ski et de la motoneige.

– Soutien technique et financier octroyé à plus de 300 clubs de motoneigistes.

### Prospective

La Direction générale de l'activité physique et du sport animera un groupe d'experts ayant comme mandat de concrétiser les orientations retenues lors de la conférence sectorielle sur le développement sportif de base au Québec.

Le groupe de travail veillera plus particulièrement à harmoniser les réseaux de compétitions des principaux partenaires du secteur, dans le but d'éviter la duplication.

### *Direction du sport d'élite*

#### Mandat

- Réaliser l'implantation de la Politique québécoise de développement de l'excellence sportive.
- Assurer la coordination du développement de l'élite sportive québécoise dans le cadre d'un plan global incluant:

a) la formation et le développement des cadres sportifs et des entraîneurs;

b) l'amélioration des conditions d'entraînement;

c) le soutien aux athlètes, tant dans le cadre de l'entraînement que dans celui de la compétition.

- Concevoir et mettre en application des programmes visant le perfectionnement sportif des athlètes les plus doués, en vue de leur participation aux compétitions nationales et internationales.
- Concerter et planifier les ressources spécialisées en matière d'excellence sportive susceptibles d'être disponibles sur le territoire québécois.
- Contribuer à promouvoir l'excellence dans la pratique sportive auprès de la population québécoise.

### Réalisations

— Administration du programme d'assistance financière auprès des 51 organismes uni-sport de premier et de deuxième niveaux de financement.

— Conception et gestion d'un programme de soutien au développement de l'excellence. Cette activité a trait à la participation d'athlètes et d'entraîneurs québécois à des camps d'entraînement préparatoire et à des compétitions de niveau international.

- Conception et gestion d'un programme de soutien s'adressant aux 500 clubs sportifs d'excellence et de relève, ainsi que d'un programme de professionnalisation d'entraîneurs sportifs. En 1984-1985, trente-trois entraîneurs du Québec ont bénéficié de ce programme.
- Création d'une table nationale d'orientation visant à élaborer une politique de formation, de perfectionnement et d'accréditation des cadres sportifs (C.A.D.R.E.S.).
- Soutien direct fourni à 137 athlètes d'excellence québécoise par le biais de bourses d'entraînement. Également, soutien apporté à 54 autres athlètes par le biais, cette fois, de la politique d'accueil.
- Participation à sept réunions de la table «Excellence-Québec», table nationale d'orientation du sport d'excellence au Québec.
- Étude des besoins et des ressources du milieu (régions de Montréal, Québec et Sherbrooke) en matière de services aux clubs et aux athlètes d'excellence, cette étude visant l'implantation de trois centres de préparation à la performance sportive dans ces régions. Également, étude des besoins économiques des athlètes d'excellence du Québec.
- Mise sur pied d'un projet visant à détecter le talent sportif en bas âge. Une revue de la littérature a également été effectuée dans le but de rassembler les résultats d'évaluation des facteurs déterminant la performance chez les athlètes de haut niveau.
- Étude de l'impact du soutien financier accordé aux clubs sportifs au Québec.
- Étude des problèmes techniques, rencontrés par les athlètes d'excellence, qui pourraient faire l'objet de recherches appliquées afin d'évaluer les coûts des facteurs déterminant la performance sportive dans les laboratoires d'évaluation du Québec.
- Étude comparative des performances sportives des Québécois(es) au cours des grands Jeux, étude visant le rangement prioritaire des disciplines sportives.
- Projet de création d'un modèle informatisé permettant de recueillir des données quant à l'entraînement des nageurs d'excellence.
- Projet de rédaction d'un document sur l'histoire du sport au Québec au XIX$^{e}$ siècle ainsi que d'un manuel sur les principes diététiques appliqués à l'amélioration de la performance sportive.

### Prospective

La Direction du sport d'élite consacrera le prochain exercice financier à des opérations d'implantation et de consolidation. À cette fin, plusieurs programmes axés sur des clientèles spécifiques, notamment les entraîneurs et les athlètes, seront revus et adaptés aux besoins exprimés. La phase d'implantation des Centres de préparation à la performance sportive de Québec, Sherbrooke et Montréal sera entreprise et le programme de professionnalisation des entraîneurs sera élargi et informatisé. Enfin, le programme de soutien direct à l'athlète sera axé sur une clientèle élargie d'athlètes d'élite québécois.

## Secteur récréation de plein air

### Direction générale du plein air et des parcs

#### *Direction du plein air*

#### Mandat

- Favoriser le développement du loisir de plein air en:

a) soutenant les fédérations de plein air;

b) assistant financièrement les centres et bases de plein air;

c) fournissant l'encadrement nécessaire au développement des pratiques du plein air dans les municipalités, les parcs et autres territoires publics.

#### Réalisations

— Assistance financière et technique dispensée à neuf fédérations de plein air. Ces fédérations qui assument des tâches d'encadrement, d'information et de formation, ont reçu 834 900 $. De cette somme, un montant de 18 000 $ a servi à l'organisation du Symposium Plein Air 2000 tenu à Ville de Laval, à la fin du mois de novembre 1984.

— Subventions accordées à dix-neuf centres et bases de plein air. Correspondant, en moyenne, à 12,3 % du budget de fonctionnement de chacun de ces centres, ces subventions ont nécessité des fonds de 1 446 700 $. La fréquentation de ce réseau est évaluée à près de 300 000 personnes/jours. De plus, le Ministère a participé pour un montant de 91 000 $ à une campagne visant à faire la promotion de ce réseau.

#### Prospective

En 1985-1986, les priorités de la Direction continueront de porter sur la consolidation et la promotion du réseau actuel des bases de plein air. Le Ministère, en collaboration avec le réseau, verra à évaluer l'impact de la campagne promotionnelle de 1984-1985.

Par ailleurs, neuf fédérations faisant partie de la «Table Plein Air» du «Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec» recevront des subventions visant à assurer leur fonctionnement et à permettre la réalisation de mandats spécifiques, en fonction des priorités précisées par le Ministère. La Conférence nationale sur le loisir sera également l'occasion de faire le point sur le dossier plein air au Ministère.

#### *Direction de l'aménagement*

#### Mandat

- Préparer le plan de développement des parcs.
- Concevoir le plan directeur d'aménagement et le plan d'équipement des territoires sous juridiction du Ministère.
- Détailler les plans d'aménagement de chaque territoire.
- Étalir les normes d'aménagement.

#### Réalisations

— Tenue des audiences publiques pour les parcs de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé, de Miguasha et d'Aiguebelle.

— Les plans directeurs finaux pour deux parcs créés en voie de réalisation (Gaspésie et Mont-Saint-Bruno).

— Finalisation des options d'aménagement pour les parcs d'Aiguebelle, de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé et Miguasha.

— Amorce du plan directeur provisoire pour Pointe-Taillon.

— Préparation des dossiers préliminaires pour la tenue des audiences publiques du parc de Frontenac.

— Finalisation du document sur la définition des régions naturelles.

— Mise au point d'une banque de photos sur les paysages des régions naturelles (phase II).

— Continuation des descriptions détaillées de dix-sept (17) régions naturelles.

— Élaboration de plans types pour les emplacements de camping.

— Version préliminaire d'un document normatif sur les terrains de camping.

— Début des travaux relatifs au plan directeur provisoire pour le mont Mégantic.

— Préparation de plans d'aménagement paysager pour des travaux effectués dans plusieurs parcs du réseau.

— Suivi des travaux d'aménagement paysager d'aménagement en collaboration avec la Direction des services techniques.

### *Direction des services techniques*

#### Mandat

- Gérer l'enveloppe budgétaire du Ministère destinée aux dépenses d'immobilisation.
- Préparer les appels d'offres; adjuger les contrats professionnels et les contrats de construction.
- Préparer et faire préparer des plans et devis.
- Exécuter la surveillance des travaux.
- Offrir aux autres directions des services-conseils concernant des projets de construction financés directement ou indirectement par le Ministère.
- Acquérir des biens immeubles avec la collaboration du ministère des Transports.
- Exécuter les travaux d'arpentage du Ministère.
- Faire appliquer le programme concernant l'amélioration de la performance énergétique des édifices publics appartenant au Ministère.
- Conseiller les directions du Ministère en matière de radiocommunication et en assurer la réalisation des immobilisations.
- Effectuer l'inventaire, l'évaluation ainsi que la tenue à jour des biens capitalisables du Ministère.

#### Réalisations

— Gestion d'une enveloppe budgétaire, aux fins d'immobilisation de 25 490 000,00 $ soit:

— 21 568 000,00 $ inscrits au budget régulier d'immobilisations;

— 3 133 000,00 $ provenant de l'entente fédérale-provinciale sur les équipements touristiques;

— 789 000,00 $ provenant du Fonds de développement régional.

Ce budget a atteint ce grand total grâce à un budget supplémentaire de 10 000 000,00 $. Notons également qu'un montant de 4 271 000 00 $ a été accordé en subventions diverses à des fins d'immobilisations.

— Conception de plans et devis, ainsi que de divers projets dans les parcs, réserves et autres équipements du Ministère.

— Conception de plans et de descriptions techniques de 16 parcs, 7 réserves fauniques, 6 zones d'exploitation contrôlée (ZEC), deux zecs de rivières à saumon, 46 pourvoiries, deux zones de chasse et de 10 équipements hors-parc et hors-réserve faunique.

— Préparation des documents pour l'acquisition de parcelles de terrains ou d'immeubles et de servitudes.

— Documentation des dossiers de transfert de gestion de bâtiment situés à l'intérieur des parcs et réserves; préparation du matériel nécessaire à la cession de 8 terrains et bâtiments hors-parc et hors-réserve faunique.

— Rédaction des contrats de surveillance de l'arpentage dans 21 cas et traitement des dossiers d'acquisition d'immeubles pour 12 projets.

— Début du travail d'inventaire des biens capitalisables du Ministère.

— Analyse du système d'inventaire en vue de son informatisation.

#### Prospective

En plus d'administrer le budget d'immobilisation 1985-1986, la Direction des services techniques entend poursuivre:

- la construction de bâtiments, routes et autres équipements relatifs au plan quinquennal des parcs et nécessaires à l'opération des réserves, équipements hors-parcs, etc;
- la préparation des plans et descriptions techniques des territoires administrés par le Ministère (parcs, réserves fauniques, rivières à saumon, équipements hors-parcs et hors-réserve) et des territoires fauniques (pourvoiries, zones de piégeage, zecs);
- l'acquisition des terrains pour les divers parcs; implantation d'autres équipements du Ministère;
- l'aide technique à la Société des établissements du plein air du Québec, fournie par le biais d'un investissement de 450 000,00 $ dans la consolidation des équipements cédés à cette Société.

### *Direction des services aux visiteurs*

#### Mandat

- Concevoir des politiques et des programmes relatifs à l'administration, aux activités récréatives et éducatives, aux services ainsi qu'à la gestion des ressources naturelles dans les parcs et autres équipements du Ministère.
- Voir à la mise en oeuvre de ces politiques et de ces programmes.
- Renseigner la clientèle du Ministère à l'égard des activités et services offerts dans le réseau des parcs, réserves et autres établissements du Ministère.
- Effectuer les réservations requises pour la pratique d'activités et pour l'obtention de services d'hébergement.

- Concevoir et mettre en application des mesures favorisant une meilleure compréhension des services offerts et une plus grande autonomie des visiteurs, notamment par voie de signalisation, de documentation, de dispositifs audio-visuels ou autres moyens pertinents.
- Évaluer la satisfaction des usagers des équipements du Ministère et leurs attentes en matière de loisirs de plein air.
- Assurer la gestion d'un réseau d'établissements hôteliers.

### Réalisations

— Préparation d'un document de politique sur l'accueil des visiteurs dans les parcs.

— Mise sur pied d'une enquête sur les clientèles potentielles de réseaux de parcs et réserves fauniques.

— Préparation de manuels de formation visant le perfectionnement des employés des parcs et réserves.

— Élaboration d'un guide de rédaction devant servir à la préparation des plans d'interprétation dans les parcs.

— Collaboration au développement informatique du système de renseignements et de réservations.

— Préparation des dossiers de transfert de certains établissements hôteliers à la Société des établissements de plein air du Québec.

### Prospective

Afin d'assurer la poursuite du développement harmonieux des réseaux de parcs nationaux et de réserves fauniques, la Direction des services aux visiteurs entend poursuivre ses efforts dans l'établissement des politiques sectorielles et documents d'orientation. De la même façon, elle entend continuer d'assister les directions de parcs et de réserves dans l'exploitation de leurs territoires.

La Direction entend aussi procéder à la mise en opération du système informatique tel que développé au cours des dernières années pour améliorer les services de renseignements et de réservations auprès des clientèles de réseaux de parcs et de réserves fauniques. Enfin, elle s'assurera que le transfert des établissements hôteliers à la Société des établissements de plein air se fasse dans les meilleures conditions.

## Secteur faune

### Direction générale de la faune

En 1984-1985, les efforts ont été canalisés sur la préparation d'une politique sur la faune. Ce document, à caractère très général, propose une nouvelle attitude et de nouvelles approches face à la conservation, l'utilisation et la mise en valeur de la faune au Québec.

Un nouveau plan quinquennal de recherche et de développement guidera à l'avenir ce secteur d'activités. Une importance de plus en plus grande a été consacrée aux aspects socio-économiques.

Les politiques de reconnaissance et de financement des organismes nationaux de la faune font actuellement l'objet de discussions. Une position officielle devrait être connue au cours de 1985-1986.

Enfin, l'harmonisation des divers réseaux structurés d'utilisation de la faune (réserves fauniques, zones d'exploitation contrôlée (zecs), pourvoiries) préoccupe le Ministère. Afin de guider les actions futures en cette matière, un plan de développement des territoires fauniques devrait voir le jour au début de 1986.

#### *Coordination des activités en milieu amérindien et inuit*

#### Mandat

- Conseiller les autorités du Ministère sur toute affaire concernant les Amérindiens et les Inuit; participer aux travaux des groupes de travail et des comités chargés d'étudier ces questions.
- Mettre en application la législation découlant de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (Cris et Inuit) et de la Convention du Nord-Est québécois (Naskapis), plus particulièrement la Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nord québécois (L.R.Q., c. D-13.1).

#### Réalisations

— Administration du secrétariat du Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage.

— Versement d'un montant de 1 822 475,19 $ à l'Administration régionale Kativik dans le cadre du programme relié aux activités de chasse, de pêche et de piégeage des Inuit (L.Q. 1982, c.47).

— Versement d'un montant de 102 511,00 $ au Conseil de bande des Naskapis de Schefferville pour leur programme d'aide à ces trois mêmes activités.

— Versement d'un montant de 67 097,66 $ à l'Association des trappeurs cris, soit la part du Québec pour l'année en cours.

— Participation active aux réunions mensuelles des coordonnateurs provenant des autres ministères au Secrétariat des activités gouvernementales en milieu amérindien et inuit (SAGMAI).

— Négociation des niveaux garantis d'exploitation pour les Cris et les Inuit. Les niveaux d'exploitation pour les Inuit sont fixés, alors que ceux des Cris restent encore en négociation.

— Participation active aux négociations avec l'Association des Inuit du Labrador, sous la responsabilité du SAGMAI.

— Octroi, dans le cadre de l'aide financière aux programmes de loisir, de 393 753 00 $ à 30 communautés ou organismes autochtones.

#### Prospective

En 1985-1986, le Bureau du coordonnateur des activités en milieu amérindien et inuit compte compléter la négociation des niveaux d'exploitation garantis pour les Cris. Il entend aussi déterminer exactement où se trouvent les terrains de piégeage cris dans la zone sud du territoire et poursuivre les négociations avec l'Association des Inuit du Labrador.

#### *Direction de la faune terrestre*

#### Mandat

Appuyer le maintien et l'utilisation optimale de la faune terrestre en se basant sur des politiques d'aménagement de gestion et de recherche ainsi que sur une exploitation rationnelle.

#### Réalisations

— Élaboration d'une nouvelle approche quant à certaines activités de capture et de garde en captivité d'animaux en vue de l'adoption d'une réglementation sur le sujet.

— Production d'un guide sur le contrôle des animaux déprédateurs pour l'usage des biologistes en région, qui ont à répondre aux nombreuses victimes.

— Normalisation de l'usage de l'utilisation des immobilisants sur les espèces fauniques.

— Révision de la réglementation relative à la chasse et au piégeage pour la période de 1986-1988.

- Évaluation de la pression et de l'effort de chasse nécessaire pour récolter le gros et le petit gibier.
- Suivi du programme provincial relié à l'enregistrement du gros gibier et de ses prédateurs; détermination de l'âge du gros gibier récolté.
- Rédaction des plans tactiques sur l'orignal, le cerf de Virginie, l'ours noir, le loup, le boeuf musqué, le phoque d'eau douce et l'ours blanc.
- Élaboration des éléments de contenu du manuel de gestion du gros gibier.
- Production d'un plan de gestion de l'orignal; suivi de l'exploitation de l'espèce par la chasse sportive et les programmes d'inventaire aérien; développement de l'utilisation non cynégétique de l'orignal; évaluation de la capacité de support en Gaspésie; identification des mécanismes qui régissent les relations loup-orignal et évaluation de l'impact quant à la réduction des prédateurs sur les populations.
- Suivi des populations de cerfs et identification des habitats essentiels par le biais des programmes d'inventaire aérien; mise au point d'un système de suivi (indicateurs) quant à l'état des populations de cerfs à Anticosti et développement d'une technique d'inventaire des densités; évaluation de diverses stratégies d'exploitation en regard des populations de cerfs à Anticosti.
- Suivi du caribou dans les régions de LG-4, Caniapiscau, Laforge et évaluation du nombre de caribous sur le terrain de vélage de la rivière Ford; participation à l'étude de faisabilité visant la commercialisation de la viande de caribou provenant du troupeau du fleuve George.
- Suivi de l'exploitation de l'ours noir par la chasse sportive et développement d'indices d'abondance à l'aide du marquage radioactif.
- Mesure de l'impact quant à la réduction du nombre de loups pouvant constituer une menace sur les populations de cerfs et de castors de la réserve Papineau-Labelle; mise au point d'une méthode indirecte pour mesurer l'abondance du loup.
- Implication des autochtones dans l'aménagement de l'ours blanc par le biais d'une campagne d'information visant à solliciter leur collaboration dans la cueillette de données sur les animaux récoltés.
- Suivi télémétrique des boeufs musqués libérés au cours des dernières années dans la région de Kuujjuaq.
- Étude préliminaire du phoque d'eau douce du lac des Loups Marins.
- Élaboration d'une méthode permettant la classification des habitats favorables à la nidification et à l'élevage de la bécasse d'Amérique au sud du Québec.
- Mise sur pied d'une étude socio-économique visant à faire connaître les effets du piégeage du lièvre avec collets.
- Élaboration de plans tactiques sur le castor, le lynx du Canada, le lagopède et le lièvre d'Amérique, afin de cerner les problèmes ainsi que les orientations quant aux travaux à privilégier pour ces espèces.
- Étude sur la dynamique des populations de lynx du Canada, du raton laveur, du castor et de la martre d'Amérique.
- Élaboration d'un guide normatif pour le traitement des dossiers de trappeurs et rédaction d'un manuel concernant la gestion des animaux à fourrure au Québec.
- Mise en application de la politique du piégeage des animaux à fourrure au Québec.
- Participation conjointe avec le Service canadien de la faune à la réalisation d'un plan de gestion de la sauvagine au Québec.
- Rédaction d'un manuel portant sur la gestion de l'avifaune au Québec.
- Administration d'une station de baguage du canard noir à l'île Anticosti.
- Poursuite du programme de marquage des oiseaux de proie en captivité, afin d'en assurer un meilleur contrôle.
- Planification de l'inventaire quinquennal du faucon pèlerin en 1985 et mise sur pied d'un nouveau site de libération de cette espèce au Québec.
- Étude sur la faune avienne et terrestre du lac Sainte-Anne, faisant suite à la réalisation d'un projet d'aménagement de la sauvagine par Canards illimités.
- Production d'un document d'orientation sur les études prioritaires à privilégier en rapport avec la compétition entre le canard noir et le canard malard.
- Révision de la problématique reliée au phénomène de la chasse à l'oie blanche dans l'estuaire du Saint-Laurent.
- Participation au projet d'aménagement de la baie de Rivière-du-Loup avec Canards illimités.

### Prospective

Les plans tactiques de gestion d'une dizaine d'espèces considérées prioritaires seront soumis à la consultation. La Direction entend mettre un accent particulier sur le développement des outils nécessaires aux gestionnaires de la faune: manuel de gestion de la grande faune, des animaux à fourrure, etc.

Au plan de la recherche et de la croissance, les travaux se poursuivent quant au développement d'indicateurs permettant de mesurer l'impact des relations prédateur/proie — la grande faune étant ici concernée — en regard des niveaux de populations ou de leur exploitation; cette action vise principalement le castor, le lynx du Canada, la martre d'Amérique, ainsi que le canard noir, l'oie blanche et le faucon pèlerin.

Parmi les nouveaux projets envisagés à court terme, notons la mise en oeuvre d'un plan d'action et l'instauration d'une structure de concertation permettant la gestion du caribou du fleuve George, de même que l'amorce — en collaboration avec la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ) — d'une étude relative au taux d'exploitation optimal du cerf de Virginie à l'île d'Anticosti.

Au chapitre des animaux à fourrure — dans le cadre de la promotion du piégeage humanitaire — soulignons la mise en oeuvre d'un cours d'éducation aux trappeurs et la préparation d'un bilan sur la mise en application de la politique de piégeage et la révision de certaines de ses modalités d'application.

### *Études écologiques*

#### Mandat

- Assurer le maintien, l'amélioration et la protection des habitats fauniques sur le territoire québécois.
- Effectuer des travaux d'analyse et de recherche relatifs aux processus écologiques et aux exigences de la faune en matière d'habitat.
- Effectuer des recherches et analyses d'impact sur les projets ponctuels et majeurs de développement susceptibles de perturber l'habitat ou le mode de vie des espèces fauniques; présenter les recommandations appropriées.

#### Réalisation

***Projet de politique sur la conservation des habitats fauniques.***

— Programme d'information et d'éducation du public.

— Dispositions législatives et réglementaires.

— Programme de mise en valeur.

***Programme d'information et d'éducation.***

— Élaborer d'un plan de communication.

— Production d'une brochure sur les habitats fauniques, d'un dépliant et de trois pages publicitaires sur la conservation des habitats fauniques.

— Préparation et participation à des émissions de télé.

— Conception de la Méduse du MLCP Un été mer et monde.

— Élaboration d'un plan d'implantation de la Méduse à l'Aquarium du Québec

— Préparation d'un devis de production en vue d'émettre un calendrier sur les habitats fauniques.

***Projet de dispositions législatives et réglementaires***

— Définition des habitats fauniques essentiels.

— Inventaire et cartographie des habitats fauniques essentiels.

— Conception de deux guides de conservation des habitats fauniques essentiels reliées à l'agriculture et à l'exploitation forestière.

***Recherches relatives aux processus écologiques et aux exigences de la faune en matière d'habitat.***

— Valeur et étendue du milieu riverain.

— Importance des lieux de concentration des oiseaux aquatiques.

— Problématique de conservation des reptiles.

***Recherche et développement de techniques de restauration et d'amélioration d'habitats.***

— Production de quatre rapports techniques.

— Inventaire et évaluation des divers types d'amélioration et de restauration d'habitats réalisés par le Ministère dans les lacs et cours d'eau depuis 1975.

***Coordination des dossiers d'analyses d'impact d'intérêt national.***

— Projet d'endiguement au lac Saint-Pierre.

— Projet de stabilisation des berges au lac Saint-Jean.

— Projet: tordeuse de bourgeons de l'épinette.

— Précipitations acides.

— Projet Archipel.

— Projet: ligne hydro-électrique Radisson-USA.

— Endiguements Haut-Richelieu.

— Projet de construction de l'intercepteur des eaux usées de la Rive-Sud de Montréal.

#### Prospective

Le service des études écologiques participera à l'élaboration du cadre législatif et réglementaire sur la conservation des habitats fauniques. Il élaborera un programme essentiel de mise en valeur des habitats fauniques essentiels et concevra une stratégie de con-

servation des habitats. Le service validera et publiera les guides de conservation des habitats produits en 1984-1985, ainsi que l'inventaire, la classification et la cartographie des habitats fauniques tout en continuant la production de guides de conservation des habitats en regard d'activités affectant le milieu. Il apportera son concours à diverses études écologiques, collaborera à la procédure visant à examiner et à analyser des impacts de toutes sortes sur la faune et ses habitats. Enfin, le Service agira comme expert-conseil auprès de Berges Neuves et de la Direction du parc national de l'Archipel, en vue de s'assurer de leur prise en charge de la conservation des habitats fauniques.

### *Direction de la faune aquatique*

#### Mandat

- Assurer le maintien et l'utilisation optimale de la faune aquatique en s'appuyant sur une politique d'aménagement efficace, notamment quant à certains milieux menacés, et sur une exploitation rationnelle.
- Proposer des objectifs, définir des orientations quant au plan de la faune aquatique et coordonner les actions qui en découlent, soit:

a) coordonner la préparation et la mise en oeuvre de la programmation annuelle quant aux interventions du Ministère en matière de gestion de la faune aquatique, de ses divers milieux de vie et de reproduction (dont les frayères et les marais);

b) définir le cadre normatif devant s'appliquer aux plans d'aménagement et aux modes d'exploitation à venir, tant pour les espèces vivant en eau fraîche que pour celles évoluant en eau froide;

c) développer et mettre en application, de concert avec les régions, des méthodes et techniques d'analyse, d'inventaire et d'interprétation adaptées aux diverses espèces concernées.

- Procéder ou faire procéder aux recherches et au développement reliés au mandat de la Direction, en vue d'améliorer la connaissance de la faune aquatique et de ses habitats.

#### Réalisations

— Préparation du plan de gestion de la pêche 1985-1986.

— Mise en opération de structures visant à contrôler les jeunes saumons et les saumons adultes sur trois rivières expérimentales: rivière Saint-Jean (Gaspésie), rivière Baie-Trinité (Moyenne Côte-Nord) et rivière aux-Becs-Scie (Anticosti).

— Mise en marche et suivi du projet concernant le développement et la mise en valeur de la ressource saumon, de concert avec l'Association des pêcheurs commerciaux de saumons de la province de Québec.

— Mise en place du programme de rachat des équipements des pêcheurs commerciaux de saumons.

— Étude sur l'omble de fontaine de mer et les relations interspécifiques.

— Inventaires physiques et biophysiques des rivières Sainte-Anne et Cap-Chat en Gaspésie et de la rivière Sault-au-Mouton sur la haute Côte-Nord.

— Étude de caractérisation de la ouananiche de la Côte-Nord.

— Initiation de quatre projets sur le doré jaune, afin de déterminer l'âge, de vérifier l'applicabilité de l'indice morphoédaphique, de normaliser les techniques d'inventaire et d'étudier la population de la rivière Batiscan.

— Enquêtes sur la pêche récréative au lac Saint-Pierre, au réservoir Gouin et au réservoir Baskatong.

— Liste bibliographique informatisée des rapports et manuscrits produits par ou pour le MLCP concernant la faune aquatique.

— Normalisation de la terminologie relative à la gestion et à l'exploitation de la faune aquatique.

— Bilan des études antérieures et analyse de la contamination du poisson au réservoir Gouin et au lac Saint-Pierre.

— Synthèse analytique des 48 enquêtes sur la pêche récréative déjà réalisées par le MLCP.

— Préparation de cahiers de normes et d'informations concernant la régie sanitaire dans l'élevage de poisson.

— Prophylaxie des établissements piscicoles gouvernementaux.

— Élaboration des plans de production pour les six stations piscicoles opérées par le Ministère.

— Production de cinq documents visant la gestion piscicole au Québec.

— Expérimentation de nouveaux vaccins contre les maladies les plus courantes dans les établissements piscicoles.

— Mise au point de techniques de reconditionnement de capture et de stabulation du saumon atlantique adulte pour fins de reproduction.

#### Prospective

En conformité avec la Loi C-39 sur la conservation et la mise en valeur de la faune, le plan de gestion de la pêche pour les espèces d'eau douce ainsi que pour les espèces anadromes et catadromes sera

élaboré en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ce document fait état de la répartition de la ressource halieutique selon l'ordre de priorité suivant:

1) le stock reproducteur;
2) la pêche à des fins d'alimentation;
3) la pêche sportive;
4) la pêche commerciale.

Pour réaliser ce plan, la Direction de la faune aquatique entend recourir à des ressources additionnelles afin d'effectuer différentes études qui lui permettront de fixer la récolte. Entre autres, elle accordera des contrats de services à différents organismes bénéficiant déjà d'une expertise dans ce domaine.

Une priorité sera accordée aux travaux dans le Nouveau-Québec (saumon du fleuve George et omble arctique), à la pêche commerciale et à l'omble de fontaine de mer sur la Côte-Nord, à la préparation d'un bilan permettant d'évaluer les connaissances sur l'anguille d'Amérique et l'esturgeon noir et, enfin, au développement de techniques pour améliorer l'habitat des tacons de saumon.

Également, la Direction poursuivra le programme de recherche sur le saumon visant à développer des techniques d'échantillonnage et des méthodes prédictives de l'abondance des stocks de saumons.

Récemment mises en opération, les stations piscicoles de Baie-Trinité et des Escoumins continueront de fonctionner grâce à l'implication des différents organismes du milieu. L'Association des pêcheurs commerciaux de saumons de la province de Québec poursuivra, avec la collaboration du Ministère, les projets mis de l'avant en 1984, projets qui consistent non seulement à capturer, garder en stabulation, frayer, ensemencer les oeufs et alevins récoltés, mais aussi à reconditionner les géniteurs de saumons.

Les espèces de poisson d'eau douce qui seront favorisées sont le doré jaune et le grand brochet. La Direction entend réaliser également une enquête sur la pêche récréative dans la région de Montréal et identifier les facteurs reliés à la problématique de l'ouverture de la pêche commerciale de ces espèces, particulièrement au lac Saint-Pierre.

Quant au secteur de l'aquaculture, la Direction estime prioritaire de poursuivre ses projets sur la prophylaxie des établissements piscicoles gouvernementaux, sur le développement tant des techniques de reconditionnement du saumon atlantique que des techniques d'élevage du doré et de l'omble de fontaine indigène et des techniques nutritives pour le saumon atlantique.

### *Direction des territoires fauniques*

#### Mandat

- Planifier, coordonner et surveiller l'utilisation des territoires placés sous la régie du Ministère en raison de leur caractère faunique.
- Développer des politiques et des normes de gestion faisant appel à la participation et à l'initiative tant des usagers que des bénéficiaires de droits concédés.
- Proposer des orientations aptes à assurer une exploitation rationnelle et une saine gestion des territoires fauniques. Également, définir à leur égard une stratégie générale d'intervention et une politique générale d'accessibilité.
- Fournir aux associations et organismes responsables de territoires désignés, l'expertise du Ministère ainsi que son support technique en matière de gestion, d'exploitation et de services à rendre aux utilisateurs de la faune.

#### Réalisations

— Travail préliminaire quant à l'orientation du développement de la pourvoirie au Québec.

— Amorce d'une étude de planification visant à assurer le développement intégré des réserves fauniques, des zones d'exploitation contrôlée et des pourvoiries.

— Préparation de règlements-cadres visant à uniformiser et à simplifier la réglementation applicable aux territoires fauniques.

— Révision du statut de certaines réserves afin de doter les territoires concernés de modes de gestion plus appropriés.

— Acquisition de gré à gré de certaines propriétés privées qui seront comprises à l'intérieur des limites de l'éventuel refuge faunique de la Rivière du Sud.

— Revue complète de la documentation utilisée pour les cours Forma-Faune, cours dispensés aux gestionnaires oeuvrant dans les zones d'exploitation contrôlée et dans les pourvoiries.

#### Prospective

À la lumière du bilan effectué, l'année qui s'amorce devrait permettre de dégager, si nécessaire, de nouvelles orientations de développement des zones d'exploitation contrôlée. De plus, à l'instar du réseau de réserves, ces territoires fauniques pourraient être régis, en 1985-1986, par des règlements-cadres présentement en préparation.

Réalisé en collaboration avec le ministère du Tourisme, au cours de l'été 1985, un projet de classification des pourvoiries devrait permettre de dégager la personnalité touristique de ces entreprises qui, par ailleurs, ne manqueront pas de tirer avantage d'un effort d'intégration des diverses réglementations qui les concernent.

Une politique de développement visant la villégiature résidentielle sur les terres publiques sera élaborée conjointement avec le ministère de l'Énergie et des Ressources, afin de minimiser l'impact de cette activité sur l'exploitation et la mise en valeur de la faune.

Dans le but de répondre plus adéquatement aux divers usagers des territoires fauniques, les opérations suivantes devraient être conduites: tout d'abord, la Direction des territoires fauniques fera en sorte que les pourvoyeurs présentement détenteurs de droits exclusifs de chasse ou de pêche puissent également obtenir, s'ils le désirent, des droits exclusifs de piégeage; ensuite, elle reprendra les négociations avec les propriétaires privés afin d'élargir, en faveur des non-propriétaires, l'accessibilité à la faune de ces territoires; enfin, elle concevra un système d'information de gestion regroupant des données relatives aux zones d'exploitation contrôlée, aux pourvoiries de même qu'aux réserves et refuges fauniques.

### *Direction de la conservation de la faune*

#### Mandat

- Assurer la protection de la faune du Québec en élaborant des lois et règlements relatifs à la chasse, à la pêche et au piégeage, en contrôlant leur application et en éduquant la population en matière de conservation.
- Concevoir, développer et appliquer des politiques, des programmes, des normes et des critères en vue de protéger la faune, compte tenu des ressources disponibles. Également, privilégier le perfectionnement du personnel chargé de cette protection.
- Établir — en collaboration avec les responsables oeuvrant sur le terrain, et à partir de la problématique propre à chaque secteur et à chaque espèce — des plans de protection adaptés aux besoins ainsi qu'aux situations particulières en se basant sur l'expérience déjà acquise quant à l'amélioration de la situation en cette matière.

#### Réalisations

— Intégration à la Direction du laboratoire d'expertises biologiques dont le mandat principal est de renseigner la «justice» par des expertises scientifiques permettant de mieux jauger l'ampleur de certaines infractions aux lois de la conservation de la faune. En 1984, ce laboratoire a reçu 1 060 échantillons divers. Également, on effectue de fréquents échanges scientifiques avec des organismes oeuvrant dans le même secteur, tels que la Société canadienne des sciences judiciaires et la «North and Southwestern Association of forensic scientists».

— Communication de l'information reliée à la connaissance et à la gestion de la faune ailée à quelque 1 000 000 de jeunes de 6 à 17 ans.

— Conception et concrétisation d'un contenu de cours et d'instruments didactiques appropriés pour les modules suivants: armes à feu primitives, faune ailée, faune terrestre, premiers soins en forêt, sécurité en embarcation et survie en eau froide.

— Dans le cadre de PESCOF, un stage de formation à Duchesnay a été offert à 200 moniteurs oeuvrant à l'intérieur de modules où les besoins nécessitent une telle formation.

— Stage de formation à Duchesnay — par le biais du programme Forma-Faune — dispensé à 200 partenaires délégués à la gestion de la faune (zecs, pourvoiries, associations).

— Simplification et rationalisation de toute la réglementation couvrant le secteur faune du Ministère. Le suivi des diverses demandes concernant des modifications à la réglementation de même que l'opération biennale de modification au public relatifs à la réglementation relèvent aussi de ce service.

— Distribution et vente des permis de chasse, de pêche et de piégeage avec la collaboration d'un réseau de près de 2 000 dépositaires. Ce réseau de dépositaires a contribué au cours de l'année 1984-1985 à la vente de près de 750 000 permis de pêche récréative et de 400 000 permis de chasse récréative. Cette direction a vu aussi à l'émission du certificat du chasseur, obligatoirement requis pour se procurer certains permis de chasse. Ce certificat s'obtient suite à un cours de «Sécurité dans le maniement des armes à feu» dispensé par la Fédération québécoise de la faune.

#### Prospective

En 1985-1986, la Direction de la conservation de la faune entend renforcer son action éducative en matière de protection de la nature, principalement par la mise sur pied de la «Semaine de la conservation de la faune», événement auquel on compte associer de près le milieu scolaire.

On entend également simplifier et améliorer la réglementation en matière de chasse et de pêche, et terminer l'ajout de deux nouveaux modules au pro-

gramme PESCOF, concernant la chasse à l'arc ainsi que la gestion des populations d'animaux à fourrure.

Des travaux de recherche reliés à l'identification d'espèces fauniques, à la différenciation des individus à partir de taches de sang ou de muscles et à l'estimation de la fraîcheur d'une tache de sang sont en cours. Des techniques analytiques de pointe, telles la focalisation isoélectrique et l'analyse des protéines enzymatiques, sont utilisées à cette fin. Un projet de recherche permettant la distinction entre les truites mouchetées sauvages et de pisciculture est en évolution.

## Conclusion

Le nouvel exercice financier mettra de l'avant des projets s'inscrivant dans la foulée des orientations arrêtées en 1984-1985. Face à sa double mission, soit celle qui concerne le développement du loisir sous toutes ses formes et celle qui vise la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats, le Ministère centrera son action sur quatre grandes préoccupations:

a) la définition et l'application d'une politique d'ensemble tridimensionnelle, soit: 1) l'accessibilité qui se traduit par un soutien financier aux équipements et activités de loisir municipal, ainsi que par des politiques et programmes pour rendre accessibles les milieux naturels de plein air et les territoires à potentiel faunique; 2) la reconnaissance du soutien aux organismes associatifs nationaux et régionaux comme moyen incitant les citoyens à s'y regrouper; 3) l'élaboration d'une politique d'ensemble au moyen de programmes spécifiques.

b) la démocratisation de l'accès au loisir pour l'ensemble des citoyens du Québec, quel que soit leur niveau socio-économique ou la région qu'ils habitent. Le MLCP développera des stratégies adaptées aux clientèles particulières (femmes, jeunes, personnes handicapées ou âgées, communautés culturelles, autochtones).

c) la poursuite de certains objectifs nationaux reliés intimement au bien-être d'une large portion de la population. Ce sont: 1) la sensibilisation de la population au patrimoine faunique et l'utilisation pondérée de certains territoires publics ayant des caractéristiques naturelles représentatives; 2) le développement personnel, social et professionnel des jeunes, particulièrement grâce au programme «Jeunes volontaires»; 3) la santé physique de la population où des programmes comme Kino-Québec ou les Jeux du Québec invitent au mieux-être; 4) la découverte du Québec, que certains programmes du loisir touristique visent à consolider; 5) la sécurité dans les sports et le développement d'une élite sportive à l'échelle nationale et internationale.

d) la coordination des divers intervenants, soit les autres ministères et organismes gouvernementaux ayant une incidence sur ses champs de juridiction ainsi que les deux grandes catégories de partenaires: les municipalités et le monde associatif. Enfin, l'intervention des Conseils régionaux de loisir sera précisée, et les municipalités verront lier à la reconnaissance de leur maîtrise d'oeuvre dans le loisir une dimension de concertation des intervenants sur leur territoire.

En 1985-1986, le Ministère entreprendra concrètement le processus de consultation et de concertation dont la responsabilité d'exécution est confiée depuis quelques mois déjà au Secrétariat de la Conférence nationale du loisir et dont le déroulement fera largement appel à la collaboration des deux grands partenaires du Ministère, le monde associatif et le monde municipal.

Enfin, l'année qui vient verra la poursuite des travaux de toutes sortes entrepris pour assurer la mise en valeur des milieux aquatiques et riverains de la région métropolitaine de Montréal par la réalisation et le développement progressif du projet de «Parc national de l'Archipel».

## Annexe

Appellation officielle des territoires gérés par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (31 mars 1985)

(par statut)

### *Parcs*

(Loi sur les parcs)

Parc d'Aiguebelle
Parc du Bic
Parc de la Jacques-Cartier
Parc de la Gaspésie
Parc des Grands Jardins
Parc de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé
Parc des Îles-de-Boucherville
Parc de Miguasha
Parc du Mont-Orford
Parc du Mont-Tremblant
Parc du Saguenay
Parc de la Yamaska

### *Parcs en voie de création*

Parc de Frontenac
Parc du Mont-Saint-Bruno
Parc d'Oka
Parc de la Pointe-Taillon

### *Réserves fauniques*

(Loi modifiant la Loi sur la conservation de la faune)

Réserve faunique d'Aiguebelle
Réserve faunique de l'Île-d'Anticosti
Réserve faunique Baldwin
Réserve faunique de Cap-Chat
Réserve faunique de Chibougamau
Réserve faunique des Chic-Chocs
Réserve faunique de Dunière
Réserve faunique des Laurentides
Réserve faunique La Vérendrye
Réserve faunique Mastigouche
Réserve faunique de Matane
Réserve faunique de Papineau-Labelle
Réserve faunique de Plaisance
Réserve faunique de Port-Daniel
Réserve faunique de Portneuf
Réserve faunique de Rimouski
Réserve faunique de la Rivière-Cap-Chat
Réserve faunique de la Rivière-Matane
Réserve faunique de la Rivière-Matapédia
Réserve faunique de la Rivière-Moisie
Réserve faunique de la Rivière-Patapédia
Réserve faunique de la Rivière-Petit-Saguenay
Réserve faunique de la Rivière-Port-Daniel
Réserve faunique de la Rivière-Restigouche
Réserve faunique de la Rivière-Sainte-Anne
Réserve faunique de la Rivière-Saint-Jean
Réserve faunique Rouge-Matawin
Réserve faunique du Saint-Maurice
Réserve faunique de Sept-Îles–Port-Cartier

### *Réserve de chasse et de pêche*

(Loi sur la conservation de la faune)

Parc du Mont-Sainte-Anne
Réserve d'Assinica
Réserve des Lacs Albanel, Mistassini, Waconichi et territoires y attenant

### *Équipements récréo-touristiques*

Aquarium du Québec
Auberge de Fort-Prével
Camping d'Amqui
Camping de la Baie-de-Percé
Camping du Cap-Blanc
Camping de Carillon
Camping de Coteau-Landing
Camping de la Côte-Sainte-Catherine
Camping du Fort-Témiscamingue
Camping de Kénogami
Camping de Moisie
Camping de Mont-Saint-Pierre
Camping de Pointe-des-Cascades
Chute Montmorency
Jardins de Métis
Jardin zoologique du Québec
Manoir Edmond-Joly-de-Lotbinière (Pointe-au-Platon)
Parc des Voltigeurs
Village historique de Val-Jalbert